



Communauté de Communes "Pyrénées Cerdagne"

Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre en Cerdagne

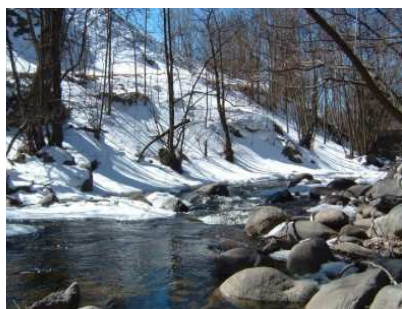
1 place del Roser

66800 SAILLAGOUSE

Téléphone/Fax : 0468046925

Courriel : cr-segre@pyrenees-cerdagne.com

Etude Bilan Evaluation et Prospectives du Contrat de rivière du Sègre



Bassin versant du Sègre

Rapport de phase 3
Version finale - Octobre 2013



Les auteurs :

Pour l'équipe d'étude :

EMA Conseil

Hélène Luczyszyn

(& Mireille Delahaye)

Quartier Les Râteaux

26190 Saint-Thomas-en-Royans

Tel : 04 75 48 32 78 / 06 33 36 12 09

Mail : ema.conseil@orange.fr

Les financeurs :



SOMMAIRE

0.	PREAMBULE	1
1.	METHODE D'INVESTIGATIONS MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PHASE 3	3
1.1	PREALABLE : NOTRE REPONSE AU CAHIER DES CHARGES ET MISE EN GARDE AVANT LECTURE.....	3
1.2	LES « PERSONNES RESSOURCES ».....	4
1.3	LES REUNIONS « PAR MONDE D'ACTEURS ».....	5
1.4	L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE5	
2.	HISTORIQUE DE LA DEMARCHE	6
2.1	EMERGENCE ET ELABORATION DU CONTRAT DE RIVIERE DU SEGRE (2000-2007) ..	6
2.2	LA PREMIERE PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERE (2007-2010)	7
2.3	LA PERIODE RECENTE (FINALE) DU CONTRAT DE RIVIERE (DEPUIS 2011)	9
3.	COMPTE-RENDUS DES REUNIONS COLLECTIVES ET AUTRES POINTS DE VUE RECUEILLIS	10
3.1	LES ELUS	10
3.1.1	Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion	10
3.1.2	A propos des enjeux et du contenu du Contrat.....	10
3.1.3	A propos de l'animation, du portage et des partenariats.....	14
3.2	LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET DES CANAUX	16
3.2.1	Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion	16
3.2.2	A propos des enjeux et du contenu du Contrat.....	16
3.2.3	A propos de l'animation, du portage et des partenariats.....	20
3.3	LES ACTEURS DE LA PROTECTION / GESTION DES MILIEUX.....	22
3.3.1	Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion	22
3.3.2	A propos des enjeux et du contenu du Contrat.....	22
3.3.3	A propos de l'animation, du portage et des partenariats.....	26
3.4	LES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	27
3.4.1	Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion	27

3.4.2	Préalable : présentation de la mallette pédagogique « Le Sègre, une rivière sans frontières »	27
3.4.3	A propos des enjeux et du contenu du Contrat.....	28
3.4.4	A propos de l'animation, du portage et des partenariats.....	29
3.5	LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	30
3.5.1	Les personnes rencontrées et leur niveau de connaissance du Contrat	30
3.5.2	A propos des enjeux et du contenu du Contrat.....	31
3.5.3	A propos de l'animation, du portage et des partenariats.....	33
4.	SYNTHESE DES POINTS DE VUE EXPRIMES SUR LE CONTRAT DE RIVIERE.....	36
5.	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	37
5.1	LE PORTAGE	37
5.2	L'ANIMATION, LE PILOTAGE ET LA CONCERTATION	40
5.2.1	L'animation	40
5.2.2	La concertation et le pilotage.....	42
5.2.3	La question transfrontalière.....	48
5.3	LA COMMUNICATION	51
5.3.1	Les principaux outils mobilisés par la cellule d'animation du Contrat	51
5.3.2	Le Contrat à travers la presse locale.....	53
5.3.3	Reconnaissance du Contrat Sègre au delà de son territoire	53

0. PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

Institués par la circulaire du 5 février 1981, les contrats de milieux (rivière, lac, nappe, baie) sont des **outils d'intervention** sur l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Ils déclinent les objectifs européens (Directive Cadre sur l'Eau, ...) et nationaux (SDAGE, ...) sur les bassins versants en fixant des objectifs de qualité des eaux, préservation, restauration et/ou valorisation des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, rivage lacustre et zones humides) et de gestion équilibrée des ressources en eau.

La mise en œuvre d'un contrat de bassin versant s'appuie sur deux principes fondateurs :

- la mise en place d'une **concertation** associant collectivités locales, acteurs économiques, associations d'usagers et de protection des milieux aquatiques, services de l'Etat et partenaires financiers ;
- la mise en œuvre **d'un programme d'actions** concerté et cohérent, sur 5 ans en général, pour atteindre les objectifs définis dans le contrat et partagés par l'ensemble des partenaires.

Pourquoi une étude « Bilan, évaluation et prospective » ?

L'étude bilan, évaluation et perspectives a vocation à révéler, d'une part, les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre du Contrat de rivière du Sègre et, d'autre part, à fournir aux décideurs locaux une vision claire à moyen et long termes de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

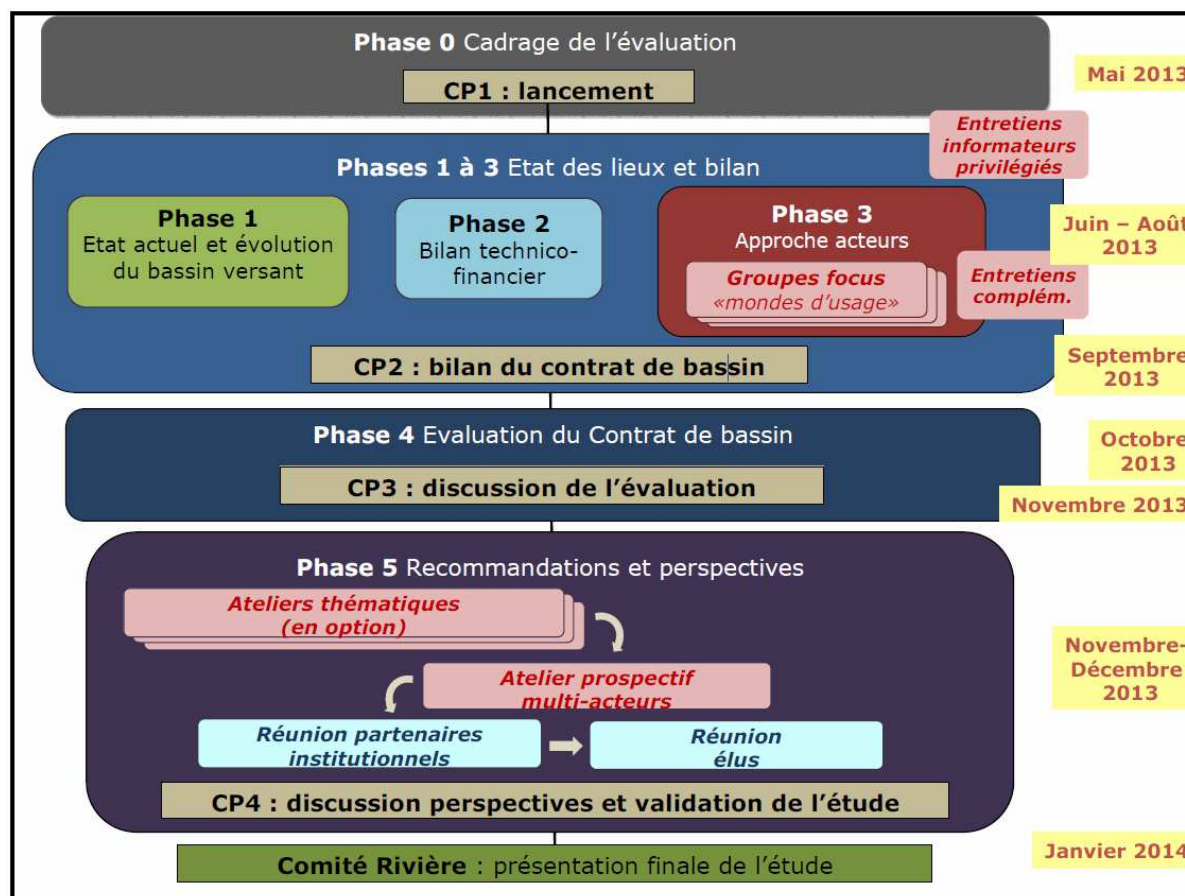
Les justifications d'une telle étude sont nombreuses :

- révéler les bénéfices liés aux actions et aux investissements,
- identifier les points forts et faibles, prendre la mesure du chemin parcouru, tirer les enseignements du travail accompli au regard des objectifs initialement identifiés,
- mettre en évidence les effets attribuables à la procédure, attendus ou inattendus, positifs ou négatifs,
- répondre aux questions évaluatives (pertinence des objectifs, cohérence et efficacité des actions, efficience, impact et durabilité des opérations),
- permettre aux différents acteurs impliqués de se projeter dans l'avenir en engageant une analyse prospective,
- définir les modalités de travail pour pérenniser les acquis, poursuivre les objectifs non atteints et atteindre de nouveaux objectifs, identifiés comme stratégiques,
- exposer des éléments de décision quant au périmètre, au portage et au type de procédure contractuelle à mettre en place par la suite.

Une étude comprenant 5 parties :

- **Partie I** : Bilan technico-financier des actions du Contrat
- **Partie II** : Evolution du bassin versant depuis l'état initial « avant contrat »
- **Partie III** : Analyse du fonctionnement de la procédure
- **Partie IV** : Bilan global et évaluation du Contrat
- **Partie V** : Recommandations et perspectives

Les parties I et II sont réalisées en interne par la cellule d'animation du Contrat de Rivière, les phases III, IV et V sont prises en charge par le bureau d'étude EMA Conseil.



PHASAGE ET PLANNING PREVISIONNEL DE L'ETUDE « BILAN, EVALUATION ET PROSPECTIVES »

Composition du comité de pilotage de l'étude :

- **10 élus** : F. Licciardi* (Pdt Comité Rivière), G. Armengol* (Pdt CCPC), R. Autones* (Pdt SIHVS), A. Carrera* (Latour-de-Carol), J. Dominguez* (Nahuja), J.J. Fortuny* (Bourg-Madame), M. Lequien* (Targassonne), V. Marty* (Dorres), J. M. Moné* (Font-Romeu), J. Ribot (Porté-Puymorens)
- **4 représentants des services des collectivités** : B. Forté (Directrice Générale des Services, CC PC), C. Noyer (Chargée de mission du Contrat de rivière), V. Larsen (Technicien du Contrat rivière), M. Bover (Chargée de mission Environnement du Conseil Comarcal de Cerdanya)
- **5 représentants des partenaires institutionnels** : E. Charron (Conseil Général), E. Garcia ou F. Battle (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse), F. Cancel-Tonellot ou S. Delieux (Région Languedoc-Roussillon), G. Lecat (DREAL Languedoc-Roussillon), P. Jobert ou B. Chevalier (DDTM 66)
- **7 représentants d'acteurs locaux** : R. Patau* ou O. Baudier (FDPMA66), O. Trévidic (ONEMA), A. Halma ou J. Bertrand (Chambre d'agriculture 66), J. De Maury* (Pdt CDA Cerdagne-Capcir), J. Barnole* (Pdt ASA CiUr), R. Ciurana* (Pdt ASA Osséja+élu d'Osséja), A. Segalen (Chargé de mission Biodiversité au PNR des Pyrénées-Catalanes),

* membres du bureau du Comité de rivière

1. METHODE D'INVESTIGATIONS MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PHASE 3

Cette première partie fait **un préalable important avant lecture** de la suite du rapport (en 1.1) et présente la méthodologie d'investigations mise en œuvre (en 1.2. à 1.4.) :

- entretiens avec les « personnes ressources »,
- réunions collectives par « monde d'acteurs »,
- exploitation de documents (comptes-rendus de réunions, articles de presse, notes et rapports, courriers, ...).

1.1 PREALABLE : NOTRE REPOSE AU CAHIER DES CHARGES ET MISE EN GARDE AVANT LECTURE

1.1.1 Notre distinction entre les phases 3 et 4 de l'étude (relecture du CCTP)

Nous tenons en préalable à préciser **notre lecture-appropriation du cahier des charges** de la présente étude, cahier des charges que nous connaissons très bien parce qu'il est né en Rhône Alpes en 2002 et qu'Hélène Luczszyn l'a mis en pratique une dizaine de fois depuis. Avec Jean-Baptiste Chémery (du cabinet Contrechamp, Lyon), ils ont ensemble bâti une méthode pour mener ces études « bilan – évaluation et prospective ». Cette méthode répond à tous les points du cahier des charges ; mais elle modifie légèrement, au sein des phases 3 et 4, l'ordre des réponses aux questions telles que présentées dans le CCTP du Sègre.

En effet, pour nous, le travail de phase 3 est à distinguer clairement du travail de phase 4 (la confusion pouvant être, selon nous, gênante pour la compréhension et l'acceptation de étude) :

- ▶ **La phase 3 « Analyse du fonctionnement de la procédure » (objet du présent rapport) s'appuie fondamentalement sur des dires d'acteurs** (cf. paragraphe ci-dessous) qu'elle retranscrit, et produit par ailleurs une analyse socio-politique de l'histoire et du fonctionnement de la démarche basée sur notre perception des informations recueillies (à partir des dires d'acteurs et de données factuelles). Mais **cette phase 3 n'a pas vocation à présenter notre évaluation**, seulement à présenter et expliquer le plus objectivement possible la démarche et à rapporter les jugements émis par les acteurs locaux.
- ▶ **La phase 4 « Bilan global et évaluation » est le croisement**, dans une approche que nous qualifions de « socio-technique », **des apports des phases 1 et 2** (bilan technique et financier, analyse technique de l'évolution du bassin) dont elle présente tout d'abord une synthèse, **et de notre analyse évaluative de l'ensemble** des données techniques et factuelles (phases 1, 2 et 3) et des avis d'acteurs (phase 3), dans le but d'une **évaluation experte extérieure** (il s'agit bien là de notre jugement).

C'est pourquoi dans cette phase 3, nous n'avons pas répondu aux quelques questions formulées dans le CCTP nous demandant d' « évaluer » ou de « critiquer » tel ou tel élément du fonctionnement de la démarche : ceci sera fait en phase 4, de manière à bien distinguer les avis/jugements émis par les acteurs locaux (présentés ici en phase 3), de nos propres avis/jugements (présentés en phase 4, dans l'évaluation à proprement parler).

1.1.2 Précautions de lecture du rapport

Dans cette phase 3, il nous a donc fallu **reconstituer et bâtir une analyse la plus objective possible d'environ 10 ans d'histoire et de fonctionnement d'une démarche de territoire** à partir de l'entretiens avec une cinquantaine de personnes aux fonctions, positions, intérêts et connaissances très disparates... aucune de ces personnes ne pouvant être qualifiée d'objective ! Bien sûr, un nombre important de données factuelles consolident cette analyse... mais elle reste une analyse (humaine) d'évènements humains.

Ce préalable opéré, le présent rapport est composé de deux types d'écrits bien distincts :

- ▶ **La partie 3 « Comptes-rendus des réunions collectives et autres points de vue recueillis »** est une synthèse la plus fidèle possible de tout ce que les acteurs et partenaires de la démarche nous ont dit dans le cadre des entretiens et réunions décrits ci-après ; ce sont donc **des « dire d'acteurs » bruts, seulement synthétisés, ré-ordonnés et reformulés** pour en faciliter la compréhension de tous. **Il ne s'agit en aucun cas de notre point de vue mais de points de vue totalement subjectifs, desquels nous n'avons aucunement cherché à vérifier le bien fondé ou non ...**
- ▶ **Les parties 2 (historique) et 5 (analyse du fonctionnement de la procédure) présentent notre perception synthétique de l'histoire et du fonctionnement du Contrat de rivière Sègre**, mais nous ne portons, à ce stade, aucun regard évaluatif (jugement) sur ce qui est analysé. L'analyse croise ce que nous avons entendu (dires d'acteurs cette fois passés au « crible de notre expérience »), des données factuelles (dates de réunions, participation, éléments factuels des comptes-rendus, courriers, articles, ...) et une analyse comparative ou une mise en regard avec ce que nous avons pu observer sur d'autres bassins versants (sur d'autres procédures de type Contrat de bassin). **Il s'agit donc bien de notre analyse, mais d'une analyse nourrie de dire d'acteurs et éclairée de notre expérience, qui reste à ce stade encore très factuelle, la plus objective possible.**

1.2 LES « PERSONNES RESSOURCES »

Cf : Listes des personnes ressources rencontrées en annexe 1.

Notre recueil d'informations sur la démarche s'est appuyé en premier lieu sur **19 entretiens (25 personnes interviewées)** auprès d'informateurs privilégiés ou « personnes ressources ». Il s'agit de personnes **ayant participé activement à la démarche et/ou l'ayant suivie de près et/ou ayant une capacité de recul** sur celle-ci du fait d'une approche transversale thématique ou géographique. L'idée était de recueillir 1- la première matière pour reconstituer l'historique de la démarche et de son fonctionnement, ainsi que 2- les points de vue de ces acteurs, d'une part sur les réalisations et effets du Contrat de rivière (volet par volet), et d'autre part, sur son fonctionnement (animation, portage, ...).

La liste des « personnes ressources » à rencontrer a été discutée et validée lors du premier comité de pilotage de l'étude, en mai 2013. **Les entretiens, semi-directifs¹, se sont essentiellement déroulés entre mai et juin 2013** ; ils ont pour la plupart duré chacun entre 1h30 et 2h30.

¹ Une trame de questions avait été préalablement envoyée à toutes les personnes enquêtées.

1.3 LES REUNIONS « PAR MONDE D'ACTEURS »

Cf : Listes des personnes invitées et présentes aux réunions collectives, en annexe 2.

A la suite des entretiens avec les « personnes ressources », **4 réunions dites « par monde d'acteurs »² ont été organisées sur le territoire** de manière à recueillir plus largement les points de vue de tous les acteurs de la démarche. Si la forme de l'enquête était différente, volontairement collective pour qu'une écoute et « régulation » interne à chacun de ces « mondes d'acteurs » puissent avoir lieu, les thèmes de questionnement étaient les mêmes : points de vue des acteurs, d'une part sur les réalisations et effets du Contrat de rivière (volet par volet), et d'autre part, sur son fonctionnement (animation, portage, ...).

Ces réunions se sont déroulées **du 1^{er} au 3 juillet 2013** ; elles ont chacune duré entre 2h et 2h30. Animées par 2 personnes d'EMA Conseil, la cellule technique du Contrat, ainsi que « les 2 présidents » du Contrat de rivière marche n'y ont volontairement pas participé.

Un **compte-rendu de chacune de ces 4 réunions** est présenté **en partie 3, dédiée à l'expression des acteurs**, du présent document. Les 4 « mondes d'acteurs » étaient :

- le monde des **élus locaux**,
- le monde de **l'agriculture et des canaux**,
- le monde de la **protection des milieux aquatiques**,
- le monde de **l'éducation à l'environnement**.

Au début de chaque compte-rendu figure une rapide analyse de la participation. Au total, ces réunions nous rassemblé environ 35 personnes.

Un dernier compte-rendu, celui-ci uniquement basé sur des entretiens individuels, est également présenté à la fin de cette partie 3 : compte-rendu de l'avis des **partenaires institutionnels (financeurs et services de l'Etat)**.

1.4 L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE

Pour compléter nos sources d'informations sur le fonctionnement du Contrat de rivière, un ensemble de documents ont été utilisés :

- **comptes-rendus de toutes les réunions** liées à la démarche (commissions thématiques, Comité de rivière, bureau, commissions internationales, ...)
- **documents de communication** issus de la cellule d'animation du Contrat,
- **articles de presse**, bulletins municipaux, ...,
- **études et autres documents stratégiques** (courriers, évaluation à mi parcours, délibérations du Comité d'agrément des Contrats de rivière, ...).

² Dont la liste / composition a également été discutée et validée lors du premier comité de pilotage de l'étude.

2. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

2.1 EMERGENCE ET ELABORATION DU CONTRAT DE RIVIERE DU SEGRE (2000-2007)

L'eau, notamment en tant que ressource est, depuis longtemps (depuis tous temps !) et plus qu'ailleurs, **un enjeu fort en Cerdagne, porté politiquement** par les élus locaux.

L'idée d'un Contrat de rivière cerdan, transfrontalier, émerge à la fin des années 1990. Elle s'appuie d'abord sur la **Charte Intercommunale de Cerdagne côté français**, association loi 1901 regroupant les 21 communes cerdanes dont l'objet est le développement local³, au travers de son agent de développement (M. Ferraris). Ce dernier rédige notamment, en collaboration étroite avec le Consell comarcal de Cerdanya côté espagnol, le **Dossier sommaire de candidature du Contrat de rivière**, datant de 2001. L'échelle d'approche du diagnostic préalable de territoire et de définition des enjeux est alors bien celle des « deux Cerdagnes », française et espagnole.

Côté français, le portage politique de la démarche s'appuie, dès ses débuts, sur **Georges Armengol** (maire de Saillagouse, conseiller général et président de la Communauté de communes) et sur **François Licciardi** (élu à Ur, président de la commission Environnement de la Communauté de communes).

De janvier 2001 à avril 2006, la démarche bénéficie du soutien financier d'un **Programme INTERREG France – Espagne** réunissant le Consell Comarcal de Cerdanya (désigné chef de file du projet) et la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne⁴. Ce programme, dénommé « Contrat de rivière transfrontalier Sègre » a été l'occasion de mener les études, thématiques et globale, qui ont ensuite servi à bâtir le programme d'actions du Contrat de rivière Sègre signé en 2008. Il a aussi permis le développement de la mallette pédagogique « le Sègre, une rivière transfrontalière », une première action binationale mobilisatrice et fédératrice.

La **première chargée de mission** du Contrat de rivière côté français, Mélanie Bonneau, est recrutée en **mars 2003** par la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne. Le Comité national (français) d'agrément des Contrats de rivière donne un **avis favorable au dossier sommaire en septembre 2003**.

Les **études (françaises) menées** dans le cadre du « premier » Contrat Sègre entre 2003 et 2007 sont :

- un diagnostic des ripisylves du Sègre et de ses 2 principaux affluents (stagiaire 2003) ;
- les études-stages « adéquation besoins ressources » par sous-bassins (Angoustrine 2004, Vanéra 2005, Carol 2006 et Sègre 2007) ;
- un diagnostic sur l'usage neige de culture (stagiaire 2007) ;

³ Ecole de musique, point d'information et d'organisation d'activités jeunesse, Fête de l'arbre et autres manifestations culturelles, programme Horizon santé pour les personnes âgées, collaboration avec l'Association d'insertion par l'activité économique de Cerdane (cette association intervenant notamment dans l'entretien des cours d'eau), ...

⁴ Etait également associé le Consell Comarcal de l'Alt Urgell.

- l'étude globale « SIEE » en 4 phases : état des lieux du bassin (2005), diagnostic et enjeux (2006), objectifs (2006) et programme d'actions – dossier définitif du Contrat de rivière (2007).

A noter que ces études, contrairement au dossier sommaire, sont menées à l'échelle du **bassin du Sègre français**, en y intégrant pour certaines les parties espagnoles proches (des sous-bassins Vanéra et Carol) et la commune enclavée de Llívia.

Sur un plan politique, **deux Comités de rivière** sont officiellement instaurés, l'un côté français en **janvier 2004** (François Licciardi est élu président) et l'autre côté espagnol en **juin 2005**. **3 commissions de travail thématiques** sont également créées côté français : AEP et assainissement, ressource en eau et qualité, protection et valorisation des milieux aquatiques ; auxquelles les partenaires espagnols « proches » sont associés (Consell comarcal de Cerdanya, communes de Llívia et Puigcerda, Syndicat mixte pour le traitement des eaux usées dans la STEP internationale de Puigcerdá).

L'année **2006** est l'année du **premier changement de chargé de mission** : Mélanie Bonneau quitte son poste et est remplacée par **Sébastien Durand**.

En **septembre 2007**, soit 4 ans après l'agrément du dossier sommaire, le Comité d'agrément « délocalisé » au niveau du bassin Rhône Méditerranée émet un **avis favorable sur le Dossier définitif** du « Contrat de rivière transfrontalier du Sègre ».

Il est important de noter qu'à ce stade, **le Contrat de rivière du Sègre n'est pratiquement transfrontalier plus que dans son titre** ... puisque l'outil français n'ayant pas d'équivalent espagnol, le programme d'actions se limite géographiquement en termes de travaux et pour la plupart des autres actions à la partie française du bassin ; les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers sont exclusivement français. Même si des partenariats sont prévus, sur certaines actions, avec le Consell Comarcal de Cerdanya et les communes de Llívia et Puigcerda notamment, et que ces partenaires espagnols seront toujours associés et invités aux instances du Contrat de rivière (français du) Sègre. De fait, parce qu'il n'y a **pas eu de procédure équivalente montée côté espagnol** (à la suite du programme INTERREG, terminé en avril 2006) et même si notamment le Consell Comarcal a effectivement continué à collaborer au sein du Contrat français (dans la limite de ses compétences et des montages financiers initiaux), **le Comité de rivière créé côté espagnol en 2005 ne s'est jamais réuni par la suite**.

2.2 LA PREMIERE PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERE (2007-2010)

La signature du Contrat de rivière Sègre a lieu en janvier 2008, à Saillagouse. Le contrat porte sur 68 actions réparties en 6 volets, pour un montant global de 16,7 M€. La Communauté de communes Pyrénées Cerdagne en est toujours la structure porteuse. Suite aux élections locales de mars 2008, le Comité de rivière, ainsi que les autres instances (bureau, ...) sont renouvelés au printemps ; le président du Comité de rivière est ré-élu (M. Licciardi). Le président de la Communauté de communes est également ré-élu (M. Armengol).

La première technicienne de rivière est recrutée en juin 2008, Magali Marimon.

En juin 2008, le comité de rivière de lancement de la phase de réalisation est marqué par une intervention du président du Comité de Développement Agricole (CDA) de Cerdagne et Capcir (M. De Maury), qui participe activement à la démarche depuis ses débuts (membre

du 1^{er} bureau). Celui-ci se fait le **relais des inquiétudes du monde agricole** en matière d'accès à la ressource en eau et annonce le retrait temporaire du CDA du Comité de rivière⁵ : « *Nous n'avons rien à faire ici, si le contrat de rivière ne débloque que des investissements de réseau d'eau potable et d'assainissement et qu'il ne se traduit pour nous que par la gestion d'une pénurie qui nous sera, de toute manière, imposée* ». Lors de ce Comité de rivière, le président propose la **constitution d'une Commission « Gestion et suivi quantitatif de la ressource »** intégrant, outre les acteurs locaux, l'ensemble des partenaires institutionnels.

Cette commission se réunit pour la première fois en mai 2009, pour annoncer notamment le lancement de deux études, l'une par le PNR Pyrénées Catalanes sur plusieurs sous-bassins pilotes dont le **bassin de l'Angoustrine** (bassin du Sègre) et l'autre par l'Agence de l'Eau pour le compte de l'Etat (et à visée réglementaire) : **l'étude de détermination des volumes prélevables**, à l'échelle du bassin du Sègre français, ce bassin ayant été identifié comme bassin déficitaire quantitativement au dernier SDAGE. Si d'autres actions sont en cours dans le cadre du Contrat (assainissement, entretien, ...), ces deux études mobilisent nettement les attentions et tensions en 2009 et 2010...

En 2010, un **bilan technique à mi-parcours** est établi par l'équipe du Contrat. D'autre part, l'Agence de l'Eau, en concertation avec le territoire, propose à **l'ENGREF deux stages sur la question de l'Eau en Cerdagne** : le premier pour établir une **évaluation externe** du Contrat de rivière Sègre⁶ ; le second pour **comparer la mise en œuvre de la DCE en Espagne et en France**. Dans le cadre du premier stage, un groupe d'étudiants de Montpellier et Clermont-Ferrand, encadrés par une maître de conférences en sciences politiques (Mme Maury), réalise cette mission sur la base d'entretiens avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Leur travail est présenté lors d'une réunion publique en mars 2010. En s'appuyant sur certaines des analyses de ce travail et sur les autres documents de bilan produits, le **Comité d'agrément des contrats de rivière de juin 2010**, examinant le bilan à mi-parcours du Contrat Sègre sans la présence de la structure porteuse, **pointe des insuffisances** dans l'avancement et le suivi des actions, la « *structuration des acteurs du bassin* », l'animation et le pilotage, ainsi que la concertation notamment sur la question transfrontalière.

Le rapport émis par le Comité d'agrément en juin 2010 est **très mal reçu et vécu localement**. Le président du Comité de rivière adresse en retour, en **juillet 2010, une version commentée** au président du Comité de Bassin⁷, apportant point par point ses remarques, explications et réactions aux analyses faites par l'Agence de l'eau et les services de l'Etat. Quant au président de la CCPC, il sollicite par courrier l'intervention du président du Comité de bassin pour **aider à la création de l'outil GECT**⁸ « Pirineus Cerdanya » en tant qu'outil capable d'avancer sur les questions transfrontalières. Ainsi, plusieurs échanges de courriers et réunions⁹ entre Agence de l'Eau, services de l'Etat et équipe du Contrat, ainsi qu'un Comité de rivière, ont lieu entre l'été 2010 et l'hiver 2011, témoignant d'une période tendue, puis de la volonté de repartir sur de meilleures bases, via la **rédaction d'un document « stratégie et perspectives »** (décembre 2010) bâti autour de 3 axes :

1. Transfrontalier

⁵ Pour autant, M. De Maury a continué à participer aux comités de rivière. Il est l'un des partenaires ayant le plus fort taux de participation aux instances plénières et thématique du Contrat de rivière de ses débuts à aujourd'hui.

⁶ Notons que cette initiative est spécifique au bassin du Sègre ; les autres Contrats du bassin ne donnent pas lieu à une telle évaluation externe à mi-parcours.

⁷ Avec copies à la délégation Agence de Montpellier, à la DREAL, à la DDTM, au Conseil régional et au Conseil général.

⁸ Groupement Européen de Coopération Territoriale.

⁹ Auxquelles sont associés DREAL, DDTM, Conseil régional et Conseil général.

2. Portage politique, gouvernance et animation
3. Suivi des actions du Contrat de rivière.

2.3 LA PERIODE RECENTE (FINALE) DU CONTRAT DE RIVIERE (DEPUIS 2011)

En janvier 2011, la CCPC est invitée à venir présenter en Comité d'agrément, en réponse au bilan à mi-parcours jugé insuffisant lors du Comité de juin 2010, sa stratégie pour la seconde période du Contrat. La délibération du Comité de bassin prend acte des initiatives positives prises (« *la dynamique renouvelée* ») dans les 6 mois précédents et encourage la **poursuite du Contrat Sègre jusqu'à son terme**.

Une **chargée de mission « gestion quantitative »** est embauchée, Natacha Salles (en CDD). Elle suit l'étude « volumes prélevables », réactive la commission « gestion quantitative », accompagne les ASA avec la Chambre d'agriculture sur la question de leur structuration et de l'équipement de leurs prises d'eau, ...

En juillet 2011, l'animateur du Contrat, Sébastien Durand, quitte la CCPC et est remplacé, 4 mois plus tard (en novembre 2011) par Marion Maréchal.

Pour autant, **de nombreuses réunions d'avancement de la démarche et de travail thématique ont lieu en 2011 et 2012** : 2 Comités de rivière, 7 bureaux, 9 réunions des commissions thématiques (~2 par thème), 6 réunions avec les partenaires institutionnels. Ces réunions réactivent ou initient certaines actions (gestion des boues d'épuration, documents sur les risques, continuité écologique, ...), et relancent la concertation sur la question quantitative. Au printemps 2011, se tient une **Commission Internationale des Pyrénées (CIP)¹⁰** à Madrid, à laquelle, dans une représentation réduite côté français, participe la chargée de mission « gestion quantitative ». Le sujet de l'eau étant à l'ordre du jour, la CIP débouche sur la réactivation de la **Commission Mixte des Eaux Transfrontalières (CMET)¹¹**, qui se réunit en octobre 2011 à Puigcerda.

Le **GECT « Pirineus Cerdanya »** est créé en 2011. Il se décline en 4 commissions : Infrastructures, Eau-Environnement, Patrimoine-Culture et Langue, et Economie-Tourisme.

La technicienne de rivière, Magali Marimon, quitte son poste en juin 2012. Vincent Larsen, le **nouveau technicien de rivière arrive en août**, tandis que **l'animatrice du Contrat, Marion Maréchal, quitte son poste en octobre**, après un an. Elle est **remplacée** par Cécile Noyer, arrivée **en novembre 2012**. Fin 2012, l'équipe est donc totalement renouvelée.

Depuis début 2013, l'heure est au bilan final du Contrat (réalisé en partie en interne et en partie externalisé), même si les deux techniciens continuent aussi à suivre ou lancer des actions. A noter également la tenue d'une réunion politique élargie à l'ensemble des communes du bassin (bureau élargi) en mars et la **réactivation de la Commission Administrative International du Canal d'Angoustrine Llvia** en mai (après plus d'une centaine d'années d'inactivité...).

¹⁰ Traitant des problématiques transfrontalières et réunissant ambassadeurs français et espagnols + personnes ressources selon thèmes abordés. Sa dernière réunion datait de 2007.

¹¹ Rassemblant Préfecture, Agence de l'Eau RM & C, Président du Comité de Rivière Sègre pour la France et Confédération Hydrographique de l'Ebre (CHE, représentant l'Etat espagnol) pour l'Espagne.

3. COMPTES-RENDUS DES REUNIONS COLLECTIVES ET AUTRES POINTS DE VUE RECUEILLIS

3.1 LES ELUS

3.1.1 Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion

La réunion « élus » du 2 juillet 2013 à Saillagouse a rassemblé 11 personnes (sur environ 35 invitées) représentant :

- 9 communes du territoire (6 appartenant historiquement à la CC PC et 3 hors CC dans sa configuration de 2008),
- 2 syndicats AEP/Assainissement,
- 2 syndicats de station de ski.

VOTE	Connaît très bien le Contrat	Connaît assez bien le Contrat	Connaît un peu le Contrat	Ne connaît pas le Contrat
Nb de votes	6	4	1	0

Il est rappelé que M. Licciardi (président du Comité de Rivière) et M. Armengol (président de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne – CC PC) ne sont volontairement pas venus à cette réunion pour ne pas gêner l'expression de leurs collègues élus. Ils avaient été préalablement enquêtés individuellement en tant que « personnes ressources ». Leur point de vue n'est pas retranscrit dans ce compte-rendu.

Les élus présents sont globalement bien au courant de la démarche du Contrat de rivière, que plusieurs ont suivi depuis le début (3 membres du bureau du Contrat présents). Seule une personne représentant un syndicat de station de ski la connaît beaucoup moins.

Cette réunion a duré 2h30, l'expression y a été très spontanée, les personnes présentes manifestant un vif intérêt pour le sujet. Toutes ont joué le jeu de l'écoute respectueuse et du partage des temps de parole (un peu aidées parfois par Mireille !) et chacun a pu donner son point de vue.

3.1.2 A propos des enjeux et du contenu du Contrat

► **Qualité des eaux (volet A) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	7	3	0	1

Le vote exprimé est globalement positif, parce que les élus présents considèrent que la **qualité des eaux s'est améliorée** depuis la période avant Contrat, grâce à un ensemble d'actions d'assainissement domestique (vallée du Carol, vallée d'Angoustrine, ...). Les votes jaunes sont en lien avec la rémanence de certains rejets (projets de STEP non aboutis ou retardés comme à Targassonne, problèmes de réseaux).

Pour ceux qui se souviennent de l'élaboration du Contrat, **ce thème (l'assainissement collectif) était clairement l'enjeu visé au démarrage**, les autres types de pollution n'étant pas importants sur le territoire. Un des élus rappelle que la définition des actions à inscrire au Contrat a été le fruit d'un travail concerté basé sur les diagnostics et schémas d'assainissement des communes. Les actions retenues étaient les actions jugées prioritaires à l'époque ; il y a eu un certain consensus à leur sujet. Plusieurs secteurs ne possédaient pas d'assainissement ou des STEP obsolètes au début des années 2000 ; plusieurs projets (dans chacune des vallées) étaient en cours et le Contrat de rivière est arrivé « opportunément » à ce moment-là.

Cependant, pour la plupart des personnes présentes, **les actions d'assainissement des communes se seraient faites même sans le Contrat de rivière** ; certaines actions étaient d'ailleurs déjà réalisées ou en cours à la signature du Contrat. Certains élus présents ne font même pas de lien entre actions d'assainissement et Contrat ou regrettent que celui-ci soit arrivé trop tard (leur projet était déjà en cours et n'en a pas bénéficié). Mais pour la plupart des élus présents, le Contrat, via son animation, a clairement permis de **pousser ou d'aider au montage de certains projets et d'apporter une compétence technique et administrative** (montage de dossiers, conseils ...) qu'ils jugent bénéfique. Notamment, un élu croit se souvenir que le Contrat a adressé un courrier aux communes pour les inciter à réhabiliter leurs réseaux (mise en séparatif, traitement des eaux parasites). Les personnes présentes conviennent au final que le Contrat a eu essentiellement **un rôle de sensibilisation et de soutien technique**, et d'information sur la qualité des eaux pour certains. Ils n'évoquent pas de subventions spécifiques, ni le thème de l'eau potable.

Par ailleurs, les personnes présentes relient qualité de l'eau et quantité d'eau à l'étiage dans les cours d'eau, avec l'exemple de la STEP de la vallée du Carol (neuve) qui rejette dans le Carol souvent sans eau l'été, au moment des prélèvements maxima des canaux (de Puigcerda et de Ger). Ils citent le problème « historique » du rejet du Canal Verdier (pollution amenée au Carol via ce canal), mais ne pensent pas que le Contrat de rivière ait joué dans son traitement, même s'ils se souviennent de l'engagement des élus de la vallée du Carol sur ce problème.

► **Gestion quantitative (volet B) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	0	9	1	1

Le vote exprimé est globalement mitigé (grande majorité de jaune), parce que **si les élus jugent clairement tous positivement le travail effectué** via le Contrat de rivière sur le sujet, **ils regrettent le peu d'avancées concrètes** (de retombées en terme d'équipements et de pratiques des usagers), au final.

Un élu du bureau évoque : « ...avant le Contrat de rivière, c'était la jungle ; les préleveurs faisaient ce qu'ils voulaient, les pêcheurs râlaient... ». Et de rappeler également **la situation bien particulière des prélèvements du territoire**, via des canaux dont si l'essentiel est à vocation agricole (l'irrigation est essentielle en Cerdagne), n'en sont pas moins des hydrosystèmes inscrits dans le paysage et la culture locale. De plus, ce thème majeur en Cerdagne se double et se complexifie de la question transfrontalière du partage de la ressource (double vocation AEP et agriculture de canaux alimentant l'Espagne depuis des prises d'eau situées en France), question conflictuelle associée à des traités très anciens.

Toutes les personnes présentes s'accordent sur **le très bon travail fait par l'équipe** du Contrat de rivière sur ce thème difficile, tant en termes de concertation que de

sensibilisation. Preuve en est, selon eux, que le climat, très tendu à une époque, a le mérite d'être plus franc aujourd'hui : tous les acteurs se connaissent, ont entendu leurs positions respectives ; « *tout le monde a maintenant pris conscience qu'on devait gérer l'eau ensemble* ». Ainsi, **la prise de conscience de l'importance de cet enjeu leur paraît acquise**, au moins au niveau des représentants des usagers locaux et des élus. Les études portées ou animées par le Contrat de rivière (sont citées : l'étude « volumes prélevables », l'expertise bilan de tous les canaux) ont permis de « *mettre tout le monde autour de la table* » et d'amener cette prise de conscience. Un élu se félicite que le Contrat de rivière (via l'action de son président notamment) ait, plus récemment, relancé la discussion transfrontalière à propos du canal de Puigcerda et que l'équipe d'animation, par ses compétences, ait pu amener des arguments techniques à Mme la Sous-préfète ayant permis également une prise de conscience de la complexité du problème par les services de l'Etat. Ainsi, **toute la connaissance accumulée et la concertation** animée par le Contrat de rivière **ont permis, selon eux, d'atténuer le conflit** en rendant plus compréhensibles, au moins par les acteurs les plus impliqués, toutes les données objectives (et complexes) du problème.

Un élu défend par ailleurs l'idée que la prise de conscience de la limitation de la ressource en eau doit être générale et non seulement le fait des agriculteurs qui en ont un usage économique : les communes ont aussi des efforts à poursuivre sur les rendements de réseaux d'eau potable et à plus sensibiliser les usagers domestiques aux économies. Il juge positivement le travail d'information fait en ce sens par le Contrat de rivière, à poursuivre.

Pour autant, **les élus présents relèvent aussi très vite et unanimement les limites des actions mises en œuvre**. D'une part, « *le Contrat de rivière n'a pas de pouvoir coercitif* » et la réglementation continue à ne pas être suffisamment connue ni suffisamment respectée localement. A propos de l'Espagne, ils pensent que les Espagnols sont bien mieux organisés pour défendre leurs droits que les français... et que « *le Contrat de rivière ne peut pas grand chose là-dessus* ». Certains citent le rôle de police de l'ONEMA et de la DDT, sans développer. D'autre part, la **discontinuité dans l'animation** du Contrat n'a pas favorisé, selon certains, l'efficacité des messages à transmettre ; si le premier cercle des acteurs est sensibilisé, les usagers finaux, la population, les agriculteurs sont très loin de l'être tous. En parallèle, **certains relais d'information** (qui auraient dû se faire notamment via les élus) **n'ont pas bien ou insuffisamment fonctionné**. D'où pour la majorité, le sentiment que « *les résultats ne sont aujourd'hui pas à la hauteur des efforts fournis* » sur ce thème, que **les pratiques n'ont pas significativement évolué**.

Concernant les canaux, **la question de la faible structuration des irrigants et arroseurs** est également mise en avant : si l'existence d'ASA facilite la reconnaissance et l'entretien des canaux, l'absence de structuration et la présence de nombreuses prises individuelles plus ou moins connues rendent le problème plus difficile à cerner collectivement. Est également évoquée la perte de recettes des canaux liée à l'absence de cotisation des résidences secondaires ou des habitations en lotissements récents construits sans maintien de l'accès à l'eau (exemple du Canal d'Osseja). De plus, **le lien entre communes** (collectivités) **et canaux est très variable**, certaines communes se sentant concernées par leurs canaux, d'autres pas ou moins. **Comment faire pour que ce patrimoine** (le paysage, la flore et la faune associés) **perdure** alors que les agriculteurs disparaissent et que plus personne n'est en capacité d'investir dans ces ouvrages anciens ? Certains évoquent l'action positive de la Chambre d'agriculture pour aider les exploitants de canaux à se régulariser et l'idée de la gestion d'un « pot commun » de prélèvement, à répartir entre tous les usagers. Mais quid de l'entretien des ouvrages ?

Concernant l'usage de production de neige de culture, les représentants de stations expliquent, pour l'un avoir bénéficié des conseils de l'équipe du Contrat de rivière, et pour l'autre s'alimenter à partir du lac des Bouillouses et utiliser chaque m³ de manière économe.

Enfin, est évoquée la question des transferts d'eau entre le bassin du Sègre et ceux de l'Ariège et de la Têt, via les aménagements hydroélectriques. Certains élus trouvent aberrant que malgré la présence de deux retenues importantes sur le territoire, la Cerdagne ne puisse pas en profiter via des lâchers d'eau au moment où l'eau manque, en été. Ils se demandent dans quelle mesure le Contrat de rivière pourrait faire évoluer la réflexion à ce sujet, avec le Conseil général, EDF et la SHEM.

► **Risques liés aux crues (volet C) :**

Les élus présents sont **positifs quant au travail mené dans le cadre du Contrat** de rivière sur ce thème, tant en termes de porter à connaissance des risques (PCS, repères de crues) que de prévention (entretien des cours d'eau).

Sur la connaissance et la gestion des risques, il est rappelé que des actions avaient été réalisées avant le Contrat (atlas des zones inondables, travaux du service RTM, protections de berge sous maîtrise d'ouvrage communale...). Pour autant, **le travail initié avec l'arrivée d'un stagiaire en 2010 dans l'équipe du Contrat sur ces questions a été très apprécié**, d'une part, par son utilité directe (accompagnement des communes de la vallée du Carol dans la rédaction d'un Plan (inter)Communal de Sauvegarde, document obligatoire pour les communes) et d'autre part, par le gain d'échelle opéré et la méthode dupliquée ensuite dans les autres vallées du territoire. Cette action a par ailleurs été l'occasion de communiquer auprès des populations sur ces risques et de mettre en place des repères de crues, équipements installés grâce au Contrat de rivière.

Le Contrat de rivière est également connu des élus pour avoir préparé, coordonné et suivi les **travaux de restauration de la ripisylve et d'enlèvement d'embâcles**. **Les élus jugent très positivement ce travail**, même s'ils pensent qu'il reste des secteurs à traiter et que le débat sur la participation des riverains (propriétaires) aux frais occasionnés et à l'entretien ultérieur n'est pas clos. Certains pensent qu'il faut responsabiliser les riverains voire leurs re-facturer les travaux, d'autres pensent que si la collectivité ne se substituait pas, rien ne se ferait, d'autant plus que les propriétaires ne sont pas tous connus... Ce qui peut aussi expliquer qu'une partie du bois stocké pour être géré par ceux-ci reparte à la rivière, un point qu'il faudrait améliorer selon eux.

► **Fonctionnement et valorisation des milieux aquatiques (volets D & E) :**

Hormis les actions d'entretien de la ripisylve évoquées en tant qu'actions de prévention des risques, **les élus présents n'ont que peu de visibilité d'autres éventuelles actions du Contrat sur les milieux aquatiques**.

Pour un élu, ce sont plus les rôles du PNR ou du Conservatoire que de s'occuper de la protection des milieux naturels. D'où un partenariat à poursuivre entre Contrat de rivière et autres acteurs... surtout qu'*« en Cerdagne, il ne fait pas bon être écolo ! »* ; il faut selon lui cultiver l'action de gestion, plus qu'une approche strictement protectrice, et veiller à la complémentarité des approches. Sur l'eau et les milieux aquatiques, c'est au Contrat de rivière à se positionner comme chef d'orchestre.

Une autre personne évoque que pour les agriculteurs, l'équipe du Contrat était considérée au début comme une équipe de *« scouts venus de la ville pour jardiner la nature »*. Mais que cette image s'est nettement améliorée ensuite.

► **Communication et sensibilisation (volet F) :**

« *En termes de communication, le Contrat de rivière, c'est bien... mais cela ne suffit pas.* » Pour les élus présents, **les communes ont une responsabilité importante pour faire passer les informations** à leurs administrés et **elles ne jouent pas toutes ce rôle correctement**. Le rôle de l'équipe du Contrat est d'abord de produire les messages en amont, ce qu'il a pu faire selon certains via des articles, en partie relayés dans les bulletins municipaux ou plus ponctuellement, dans la presse locale. Certains élus évoquent des affiches à disposition (exposition) et la lettre informatique du Contrat reçue en mairie, mais qui manquerait de suivi (relais d'information par les communes).

Ce que regrette un des élus présent, c'est que **tous les élus du territoire ne s'intéressent pas suffisamment ou ne sont pas suffisamment convaincus** par les actions du Contrat pour en être les relayeurs auprès de la population. Les élus investis sont trop peu nombreux... C'est aussi une question de temps et de priorité. Il y aurait donc un enjeu à faciliter la production de messages en amont, notamment les messages les plus difficiles à faire passer, comme ceux destinés aux agriculteurs sur l'évolution des pratiques d'irrigation.

Une personne remarque que **les actions visibles sur le terrain** (comme l'entretien des cours d'eau) **sont fortes en pouvoir de communication** du fait que la population questionne à leur sujet. Elles peuvent donc jouer le rôle de média d'information plus large que le seul sujet de l'intervention.

3.1.3 A propos de l'animation, du portage et des partenariats

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	4	5	0	1

Le vote global exprimé est favorable à mitigé. Les élus s'expliquent en disant que si le portage et l'animation du Contrat se sont révélés corrects dans la mesure où ils ont permis la réalisation d'actions comme prévu au Contrat de rivière, **des éléments auraient, selon eux, pu mieux fonctionner**.

► **Portage et pilotage :**

Remis dans le contexte de l'élaboration et de la signature du Contrat, **le portage par la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne apparaît** pour tous les élus présents **comme une opportunité** : cette structure était la plus à même de porter le projet à l'époque, d'embaucher la première chargée de mission, et son président (M. Armengol) portait effectivement ce projet politiquement. Ce portage a donc semblé aller de soi... Et même si toutes les communes du bassin ne faisaient pas partie de la CC PC et que les acteurs extra-locaux ont pu critiquer ultérieurement ce portage, il leur apparaît rétrospectivement que « **cela ne s'est pas mal passé** ».

Certes, certaines communes ont moins participé ou ont eu l'impression de moins être sollicitées par l'équipe d'animation du Contrat de rivière, mais peut-être parce que certaines communes cumulent simplement moins d'enjeux que d'autres¹²... Un élu rappelle que dans la phase d'élaboration et toutes les études qui ont suivi, **toutes les communes du bassin étaient bien prises en compte de manière équivalente** et que l'équipe d'animation a

¹² Beaucoup des communes hors CC PC en 2008 sont des communes « apicales » situés sur les têtes d'affluents.

toujours eu à l'esprit qu'elle était au service de l'ensemble des 22 communes, auxquelles était la plupart du temps associée (quand le thème la concernait) la commune enclavée de Llivia.

Pour certains, **le problème est venu ultérieurement du fonctionnement de ce portage** et non pas de la structure porteuse en elle-même. Ce fonctionnement est qualifié de « **bicéphale** » (allusion à la présence d'un président du Comité de Rivière, M. Licciardi, et d'un président de la CC PC, M. Armengol). Ces élus pensent en effet que **le processus décisionnel s'est parfois révélé brouillé**, entre des discussions et décisions prises en bureau du Contrat ou en Comité de rivière (par des acteurs très motivés par la démarche) et des relais tronqués de ces discussions et décisions en Conseil communautaire de la CC PC (où siègent des élus pas tous intéressés par le Contrat de rivière)¹³. Certains évoquent même des avis contradictoires concernant la gestion du personnel (création ou prolongation de poste), le bureau du Comité de rivière pouvant faire une proposition finalement non suivie par la CC PC, employeuse de l'équipe. **L'équipe d'animation a, selon eux, pu aussi pâtir de ce double circuit de décision et ne pas savoir toujours comment se positionner vis-à-vis d'une part des attentes des collectivités locales** (communes dans ou hors CC PC) **et d'autre part, des acteurs extra-locaux** en demande d'un portage politique clair.

Enfin, **la relation un moment tendue avec l'Agence de l'Eau**, principal financeur des postes dédiés au Contrat de rivière, **a aussi pu jouer sur la perception et l'appropriation par les élus de la démarche** : certains élus de la CC PC vivant le Contrat de rivière comme « *un outil de et pour l'Agence de l'Eau* » et n'accordant de ce fait pas l'intérêt et/ou les moyens attendus au dispositif.

En fin de réunion, un élu expose son point de vue pour l'avenir : selon lui, le Contrat de rivière doit être porté par une structure dédiée (spécialisée), pour ne plus être « *un sujet parmi d'autres* » au sein de la Communauté de communes, celle-ci ne regroupant de plus pas toutes les communes du bassin, même dans la configuration prévue en 2014 (19 communes sur 22). Les élus encore présents (9) se prononcent quasi-unaniment favorables à cette proposition.

► **Animation :**

Plusieurs élus relèvent les **bonnes compétences** et « **le très bon travail** » des techniciens (chargés de mission et techniciens de rivière) qui se sont succédé au sein de l'équipe d'animation du Contrat de rivière.

Mais tous regrettent le « turn-over » très important sur ces postes, qui a entraîné une **perte répétée d'informations et de connaissance des contacts**, parfois accentuée par un manque de capitalisation (ou d'archivage) des données et de « tuilage » entre les animateurs/techniciens. Pour expliquer cette instabilité de l'équipe, les élus présents évoquent des **conditions de travail difficiles et précaires** (relations avec et entre acteurs locaux et extra-locaux, contrats à durée déterminée, rémunération ?). **L'incertitude sur les financements des postes** (accentuée en milieu de contrat par le climat tendu avec l'Agence de l'Eau) s'est répercutée, selon eux, sur les contrats et conditions de travail des derniers animateurs, à qui on n'a pas su donner une assurance sur l'avenir, les empêchant de se projeter. Un élu regrette par ailleurs que toutes les communes du bassin n'aient pas été associées aux décisions relevant des postes d'animation.

¹³ Certains évoquent une prise en considération insuffisante des actions du Contrat de rivière en Conseil communautaire, car le sujet était souvent, selon eux, relégué en fin de réunion, comme un « sujet secondaire », à un moment où l'attention n'est plus optimale.

Pour autant, le besoin est réaffirmé d'une équipe compétente et stable sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques, en capacité à continuer à conseiller les élus. C'est, selon eux, « *une mission à pérenniser* », afin aussi de se donner les moyens d'une stabilisation de l'équipe en place.

3.2 LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET DES CANAUX

3.2.1 Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion

La réunion « agriculture et canaux » s'est tenue le 1 juillet 2013 à Saillagouse et a rassemblé 9 personnes¹⁴ (sur environ 30 invitées) : la Chambre d'agriculture, le Comité de Développement Agricole et 8 ASA/ASL gestionnaires de canaux (sur 13) étaient représentées. En revanche, peu d'agriculteurs étaient présents (2 sur une douzaine invités + 1 représenté) ; certaines personnes présentes ont avancé la pleine période des foins comme explication, tandis qu'un autre (agriculteur) a avancé le peu d'intérêt, voire les « craintes » des agriculteurs vis-à-vis du Contrat de rivière.

VOTE	Connaît très bien le Contrat	Connaît assez bien le Contrat	Connaît un peu le Contrat	Ne connaît pas le Contrat
Nb de votes	7	2	0	0

Les personnes présentes disent très bien ou bien connaître la démarche (des actions dans chacun des volets, le rôle des partenaires institutionnels). En revanche, ils rappellent que **les agriculteurs, eux, ne font pas ou très peu la distinction entre Contrat de rivière, Agence de l'Eau, Police de l'Eau...** et que c'est certainement une raison à leur faible participation à la réunion. Pour autant, les personnes présentes connaissent très bien l'avis des agriculteurs locaux, qu'ils représentent ou côtoient régulièrement, et s'en sont fait les relais dans la discussion.

Cette réunion a duré environ 2h30. Comme pour la réunion « élus », l'expression y a été très spontanée, les personnes présentes se sont montrées très intéressées par le sujet de l'eau ; le problème quantitatif a occupé la grande majorité du temps de discussion, tant sur son historique, les actions du Contrat et menées en parallèle (action réglementaire) que les relations entre acteurs. Dans cette réunion aussi, chacun a joué le jeu de l'écoute et du partage des temps de parole (encore parfois aidé par Mireille !).

Dans le compte-rendu qui suit, quelques approfondissements et explications d'arguments/idées sont issus de retours d'entretiens individuels (personnes ressources appartenant au « monde agricole »).

3.2.2 A propos des enjeux et du contenu du Contrat

► **Gestion quantitative (volet B) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	3	3	3	0

¹⁴ Avec 1 personne représentant 3 invités.

Ce thème est clairement l'enjeu principal et prioritaire pour le monde agricole et des canaux, mais les acteurs présents sont apparus partagés, au début de la réunion tout du moins, quant à l'appréciation des avancées sur le sujet attribuables au Contrat de rivière. Ce premier vote « spontané » traduit bien ce partage d'impression globale : les uns considérant à l'extrême que « *le Contrat de rivière n'a rien fait pour la gestion quantitative (pour les agriculteurs)* » (vote orange), les autres que « *le Contrat a fait tout ce qu'il pouvait faire et l'a bien fait* » (vote vert) étant donné ses attributions (dispositif n'ayant pas de pouvoir sur la réglementation, qui se décide ailleurs). Les développements qui ont suivi ont montré que tous **les acteurs étaient en fait très largement d'accord tant sur le fond que sur la forme** du traitement du thème quantitatif par le Contrat de rivière **et sur ce qui échappe ou ne relève pas du Contrat de rivière.**

Tout au long de la discussion, des rappels historiques sont faits, permettant de resituer l'irrigation en Cerdagne et son évolution :

- L'irrigation en Cerdagne a plus de 2000 ans, elle est vitale à l'agriculture locale.
- A la fin du 19^{ème} siècle, quand ont été créées la plupart des (ou les premières ?) ASA, il y avait déjà des conflits d'eau en Cerdagne.
- Jusque dans les années 1960, l'usage agricole était bien plus largement dominant (moindre population) mais les céréales représentaient environ la moitié des surfaces irriguées : les besoins en eau agricole devaient donc être moins élevés, au moins en ratio moyen à l'hectare. Malgré les conflits ponctuels y compris avec les Espagnols, « *on parvenait globalement à s'entendre* ».
- Depuis la déprise agricole, il y a beaucoup moins d'agriculteurs et une partie importante des surfaces n'est plus irriguée (la plus difficile d'exploitation), comme en témoigne l'existence de nombreuses prises d'eau abandonnées. En revanche, **l'augmentation des surfaces en prairies** (les plus consommatrices d'eau à l'hectare du fait du mode d'irrigation par submersion), **des besoins domestiques** (AEP et arrosage péri-urbain : potagers, jardins, espaces de loisirs, golf, d'autant plus en saison touristique) **et le « recentrage » de l'irrigation dans les plaines** plus facilement exploitables expliquent sans doute une augmentation globale des besoins en eau dans certains secteurs, ces dernières décennies.

Au-delà, deux faits principaux ont, contribué, selon les acteurs présents, à **marquer négativement l'image du Contrat de rivière** au sein du monde agricole :

- Le premier est intrinsèque au Contrat et relèverait d'**« erreurs de jeunesse » (celle des premiers animateurs) et de maladresse de communication** : les agriculteurs ont mal ressenti l'arrivée de jeunes personnes, certes compétentes, mais qui semblaient vouloir « *leur donner des leçons d'irrigation* » alors même qu'ils ne connaissaient pas les subtilités de l'agriculture locale. Est citée comme anecdote caricaturant « *ce mauvais démarrage* » la production par le Contrat d'une affiche sur l'eau en Cerdagne accusant les agriculteurs du manque d'eau et illustrant l'agriculture par une image très peu adéquate de maïs irrigué, alors qu'il y a très peu de maïs en Cerdagne (et qu'il consomme bien moins d'eau que les prairies...).
- Le second est lié à la **confusion qui perdure encore auprès de la grande majorité des agriculteurs** (hormis les quelques-uns les plus impliqués dans la démarche, présents à la réunion) **entre Contrat de rivière, Agence de l'Eau** (« étude volumes prélevables ») **et Police de l'Eau et/ou des milieux aquatiques** (ONEMA essentiellement cité). Cette confusion s'explique largement par la concomitance entre la procédure de Contrat et une certaine poussée réglementaire issue de la loi sur l'eau de 2006, de la directive de 2008 et de l'échéance de plus en plus proche de la mise en application des « nouveaux débits réservés » (1^{er} janvier 2014). Les agriculteurs et

gestionnaires de canaux ne faisant pas, pour la plupart, la différence (complexe à appréhender sans se plonger vraiment dans le sujet) entre la procédure de Contrat, cette réglementation en évolution et le souhait de l'Agence de l'Eau de les faire payer une redevance (que la plupart ne payaient pas jusqu'à aujourd'hui) ont d'abord établi **une forte relation de défiance à l'égard du Contrat de rivière.**

Bien plus que l'image du Contrat de rivière, **l'image de l'Agence de l'Eau est très mauvaise auprès du monde agricole** (pour ceux qui font la distinction entre Agence de l'Eau et Contrat de rivière, notamment les personnes présentes à cette réunion). Notamment, il lui est reproché **d'abuser de son pouvoir (de subvention) en voulant diriger le travail de l'équipe du Contrat de rivière** (pour certains, « *les animateurs sont clairement au service de l'Agence* ») et **d'avoir vu d'un mauvais œil que ceux-ci passent du temps à aider les irrigants** (travail avec les ASA et la Chambre d'agriculture sur la structuration) au moment du lancement de l'étude « volumes prélevables », considérant que celle-ci devait être leur priorité de travail. Un autre reproche essentiel fait à l'Agence de l'Eau réside dans la **conduite de l'étude « volumes prélevables »**, dont elle a été maître d'ouvrage¹⁵ : agriculteurs peu associés (seulement au comité de pilotage et en nombre réduit), hypothèses d'estimation des volumes agricoles prélevés ayant donné lieu à peu de concertation locale et non validées par le monde agricole, discours accusateur considérant que les agriculteurs ne sont pas prêts à faire des efforts (économies d'eau) ou qu'ils ne gèrent pas correctement l'irrigation, absence de priorité accordée à l'étude de ressources alternatives (essentielle pour les usagers locaux des canaux), augmentation des exigences de l'Agence de l'Eau au fil des années expliquant l'accumulation d'études (de plus en plus exigeantes mais en grande partie redondantes) et la demande actuelle de nouvelles études complémentaires par sous-bassin, manque de clarté sur les aides sollicitables par les agriculteurs (qui ne voient que de « nouvelles » redevances à payer et pas de retours à l'agriculture en termes d'aides financières sur l'eau)...

A noter que l'étude menée par le PNR sur l'Angoustrine est citée comme s'étant mieux passée que l'étude « volumes prélevables », les acteurs agricoles considérant avoir été mieux associés et l'étude ayant abordé la question des enjeux économiques et paysagers liés à l'irrigation cerdane et évoqué des solutions de ressources alternatives (recours à l'eau de la retenue des Bouillouses notamment).

Parmi **les gestionnaires de canaux**, qui ne sont pas tous agriculteurs, on peut noter **un avis globalement moins négatif**, voire ponctuellement compréhensif, à l'égard des institutionnels et des objectifs qu'ils portent. Certains considèrent en effet qu'il est normal, sur fond d'évolution climatique, que tout le monde fasse des efforts d'économies d'eau, y compris en modernisant les canaux. Pour autant, ces acteurs là se sentent tout aussi « fragiles » et en attente de soutien quant à leur capacité d'évolution et aux moyens nécessaires au virage qu'on leur demande d'amorcer (investissement financier et compétences humaines), alors que les ASA cerdanes, de très petite taille, ont des budgets très limités. **Certains**, qui ont déjà pu bénéficier de l'aide de l'équipe du Contrat de rivière, **considèrent que cette procédure est à même de les aider techniquement, mais se demandent quels financeurs les aideront dans leurs investissements** et à quels taux. L'équipement en matériel de mesure (échelles), dont quelques-uns ont bénéficié via le Contrat de rivière, leur paraît une bonne chose mais ils craignent qu'elles ne servent qu'à baser la « nouvelle » redevance Agence de l'Eau et non à s'intéresser vraiment aux besoins agricoles et à en déduire la nécessité de ressources alternatives (retenues, transferts d'eau).

¹⁵ Même si elle s'est appuyée sur le Contrat de rivière pour organiser les réunions locales, ce qui a contribué à la confusion déjà citée entre Contrat de rivière et EVP/Agence de l'Eau.

Par ailleurs, **quelques-uns des acteurs présents défendent le Contrat de rivière dont ils jugent très positivement l'action, malgré leur impression d'un manque de concrétisation.** Ils estiment, en effet, que l'équipe en place a été très compétente et disponible sur les questions de gestion de prises d'eau et de canaux et leur a apporté beaucoup de connaissances (notamment réglementaires). Ils jugent également positivement **l'avancée permise sur la question des canaux internationaux** par l'investissement de l'équipe et plus particulièrement de son président (M. Licciardi). Plus largement, tous reconnaissent que **le Contrat de rivière a été un lieu de discussion/concertation essentiel**, qu'ils y ont reçu une écoute réelle, qu'ils ont pu comprendre les positions défendues par les autres acteurs (y compris les besoins en eau pour les poissons)...

Mais à côté du Contrat de rivière, la « **nouvelle exigence écologique** » mise sur le devant de la scène par l'étude « volumes prélevables » (= laisser un débit minimum biologique à la rivière¹⁶) et mise en application récente sur le terrain par le garde local de l'ONEMA est, selon eux, **inacceptable en l'état** pour la plupart des agriculteurs cerdans ; elle les obligerait à des changements radicaux d'assolement et de pratiques : passer majoritairement de la prairie qu'on ne sait pas irriguer autrement que gravitairement en Cerdagne à des cultures fourragères moins consommatrices d'eau mais nécessitant un nouvel équipement d'irrigation et le retournement de la terre ; difficultés accrues pour les éleveurs en « système allaitant » qui ont besoin de pâtures en automne... **Les agriculteurs ont bien du mal aujourd'hui, ne serait-ce qu'à envisager ces modifications de pratiques**, jugées trop drastiques, à court terme. D'autres sont en colère d'avoir dû, l'été dernier, faire boire « l'eau du robinet » à leurs vaches parce qu'on leur avait coupé l'eau du canal ou bien parce qu'on leur refuse l'autorisation de réfection de leur prise d'eau.

Si la plupart des agriculteurs locaux semblent découragés (voire méfiants ou réactifs), leurs représentants conçoivent **un partenariat avec le Contrat de rivière (et ses suites) possible**, pour améliorer la gestion quantitative à l'échelle du bassin du Sègre, **à la condition d'une volonté politique locale affirmée et d'un soutien des financeurs clair en faveur de la préservation de l'économie agricole cerdane.**

Pour finir, nous retenons que plusieurs acteurs agricoles pointent du doigt le problème plus général du cloisonnement, voire de l'incohérence, entre politiques environnementales et agricoles. Si les agriculteurs refusent la position qu'ils voient aujourd'hui défendue sur leur territoire par l'Agence de l'Eau et l'ONEMA, c'est qu'elle ne leur paraît pas correspondre à une vision transversale, mais issue du seul filtre « besoins des milieux aquatiques ». Un agriculteur rappelle qu'à l'époque de la DDAF, ce seul interlocuteur « de proximité » couvrait avec eux les champs des aides agricoles et des restrictions environnementales, ce qui leur paraissait plus acceptable et plus cohérent. Ils aimeraient qu'à l'avenir, **l'économie agricole cerdane, ses besoins en eau et plus globalement, les effets bénéfiques de l'irrigation gravitaire sur le paysage et les milieux¹⁷ soient pris en compte** dans les pourparlers, et non relégués à plus tard car jugés secondaires.

► **Qualité des eaux (volet A) :**

Certains des acteurs présentent d'emblée **l'assainissement domestique comme la première justification du Contrat de rivière.** En effet, au début des années 2000, l'urbanisation était bloquée par les services de l'Etat qui demandaient aux communes de s'équiper en stations d'épuration adéquates. Le Contrat a donc permis, en apportant des

¹⁶ Les agriculteurs comprennent qu'il faut laisser de l'eau à la rivière. Mais ils jugent que le débit qu'on leur demande de laisser aujourd'hui est trop important et qu'il ne tient pas compte de leurs contraintes techniques.

¹⁷ Ou à l'inverse, l'impact qu'aurait la disparition des prairies irriguées en Cerdagne, remplacées par d'autres cultures fourragères (maïs, luzerne, ...).

financements notamment de l'Agence de l'Eau, la réalisation des stations (ou le raccordement à des stations existantes) et la reprise des constructions. Sont citées les vallées de la Vanera, du Carol, de l'Err, de l'Eyne, ...

Ils constatent également **l'amélioration consécutive de la qualité de l'eau des rivières**, mais faisant le lien avec la gestion quantitative, ils estiment que la concentration des rejets au niveau de certaines nouvelles STEP a pu se faire sans cohérence avec les prélèvements d'eau existants, conduisant à des situations insatisfaisantes : est cité l'exemple de la STEP du Carol dont le rejet se fait en aval de prises d'eau, dans un secteur régulièrement sans eau ou avec très peu d'eau.

Selon eux, l'essentiel de l'assainissement est désormais réalisé ; les actions encore à faire risquent de ne plus bénéficier de financements aussi intéressants.

► **Risques liés aux crues (volet C) :**

De manière générale, **les personnes jugent positivement le travail d'entretien des cours d'eau** accompli dans le cadre du Contrat de rivière, même si certains avouent avoir été dubitatifs au début quant à la compétence de l'équipe sur les travaux. L'enlèvement des embâcles constitue selon eux une action susceptible de réduire les risques en cas de crue, mais l'entretien n'est selon eux efficace que sur les petites crues. En cas de grosse crue (du type de 1982), un agriculteur explique que l'entretien ne changerait rien.

D'autres relèvent **l'intérêt de la pose de repères de crues et de l'inscription des zones inondables dans les PLU** pour y empêcher les constructions, travail accompagné par l'équipe du Contrat de rivière. Mais ils rappellent que cette connaissance existait déjà avant le Contrat (grâce notamment au RTM) et qu'il a pu y avoir encore des erreurs récentes, comme la construction de la STEP de la Vanera en zone inondable.

► **Fonctionnement et valorisation des milieux aquatiques (volets D & E) :**

Les personnes présentes n'ont pas souhaité développer ce sujet à propos duquel ils n'avaient pas ou très peu de choses à dire, renvoyant à la réunion des acteurs de la protection / gestion des milieux aquatiques.

► **Communication et sensibilisation (volet F) :**

Hormis le problème au démarrage du Contrat de communication sur l'irrigation cerdane évoqué plus haut (à propos duquel les agriculteurs sortent le « carton rouge »), les acteurs présents n'ont rien à dire sur le sujet.

Ils évoquent **positivement le travail de sensibilisation réalisé auprès des enfants et la communication de manière générale** (sans en avoir une vision claire), mais relèvent un problème de **superposition de compétences entre le Contrat de rivière et le PNR**.

3.2.3 A propos de l'animation, du portage et des partenariats

D'abord, les acteurs présents précisent qu'ils ne se sentent **pas forcément très au courant et associés à la gouvernance** du Contrat de rivière, hormis pour les quelques-uns faisant partie du bureau.

► **Portage :**

Le périmètre du bassin versant français du Sègre leur apparaît une échelle de gestion globale cohérente et pertinente. Ils citent le portage par la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne, sans exprimer d'avis à ce sujet.

Ils disent percevoir le Contrat de rivière plus comme un « **service annexe** » de la **Communauté de communes** que comme un service intégré à elle. Une personne évoque même une certaine autonomie de la cellule Contrat de rivière, qu'elle juge à la fois bénéfique (« *liberté d'action* ») et ayant pu jouer défavorablement (« *manque de soutien* »).

Certains regrettent le **peu d'implication de la plupart des élus locaux** dans le Contrat de rivière, estimant que seul le sujet de l'assainissement les intéressait.

► **Animation :**

A propos des animateurs, les acteurs présents évoquent de manière consensuelle **plusieurs problèmes** qu'ils jugent, dans leur cumul, avoir été **très dommageables au bon fonctionnement de la démarche** (« *une source de perte de temps pour tout le monde* ») et à la relation avec eux, les acteurs locaux :

- **Des animateurs jeunes, avec peu d'expérience, venant tous d'assez loin, ne connaissant pas les spécificités cerdanes** (l'irrigation gravitaire notamment) et ne parlant pas catalan. Dans ces conditions, il leur fallait au minimum un an pour commencer à être vraiment efficaces (connaître le territoire, ses problématiques et ses acteurs). Ceci n'aurait pas été un problème s'il y avait eu une stabilité de l'équipe...
- **Un turn-over important de l'équipe mis en lien avec le peu de visibilité sur la pérennité de la démarche** Contrat de rivière et avec des conditions de travail difficiles : **pression** par certains acteurs locaux (les assimilant à du personnel de l'Agence de l'Eau), **manque de perspectives** de stabilité (situation portée à l'extrême pour « les 2 derniers arrivés ») et d'évolution dans leur poste, **manque de soutien** politique (hormis de la part des quelques élus impliqués) et d'accompagnement hiérarchique (soutien administratif, explication du fonctionnement des élus et des acteurs locaux, ...). Des **facteurs plus personnels** ont pu aussi jouer sur leurs départs, selon eux, comme « *la fermeture des cerdans* » et l'envie des jeunes d'aujourd'hui de premières expériences diverses.

Pour autant, **tous jugent globalement très compétents les animateurs et techniciens** de rivière qui se sont succédé. La question qu'ils se posent au final est : comment pérenniser ces postes et mutualiser les moyens humains sur l'eau en Cerdagne ?

► **Relations avec l'ONEMA :**

Concernant le partenariat avec les autres acteurs de l'eau et des milieux aquatiques, en dehors de leur perception de l'Agence de l'Eau développée plus haut dans le paragraphe sur la gestion quantitative, les acteurs présents ont souhaité s'exprimer sur l'ONEMA (service départemental) acteur avec lequel certains sont ou ont pu être en tension ces dernières années.

Sans savoir si c'est une question de personne ou d'époque (évolution générale des missions de l'ONEMA ?), ils ont constaté « **un durcissement** » à leurs égards avec **l'arrivée de l'agent actuellement en place**. Celui-ci n'hésite pas à dresser des procès-

verbaux, même si la plupart ne sont pas allés plus loin que la constatation (bloqués par la DDTM). Un acteur évoque dans son cas le dépôt d'une plainte pour non respect du débit réservé.

Pour autant, tous s'accordent à dire que « **le nouvel agent fait son travail** », répond aux objectifs fixés par le Préfet et fait appliquer la réglementation existante. Simplement, pour eux, il y a eu une évolution radicale par rapport à « *l'agent précédent, qui les laissait plus tranquilles* ». Ils regrettent aussi un manque de conseil technique de la part de cette structure sur les solutions possibles d'aménagement de leurs prises d'eau, même s'ils reconnaissent que le problème est parfois complexe et que ce n'est peut-être pas son rôle.

Enfin, certains seulement estiment que **leur relation s'est aujourd'hui améliorée** du fait que l'agent connaît mieux leurs problématiques de gestion et « *est plus sensible à leurs arguments* ». Ils l'estiment capable de comprendre leurs difficultés notamment vis-à-vis du manque d'équité des réglementations française et espagnole, voire d'émettre des avis qu'ils jugent opportuns.

3.3 LES ACTEURS DE LA PROTECTION / GESTION DES MILIEUX

3.3.1 Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion

La réunion « acteurs de la protection des milieux aquatiques » du 3 juillet 2013 à Bourg-Madame a rassemblé 6 personnes (sur environ 20 invitées) : la Fédération de pêche, le PNR Pyrénées Catalanes, l'ONEMA et 2 associations de pêches (sur 8) étaient représentées.

VOTE	Connaît très bien le Contrat	Connaît assez bien le Contrat	Connaît un peu le Contrat	Ne connaît pas le Contrat
Nb de votes	5	1	0	0

Les personnes présentes connaissent plutôt bien le Contrat de rivière, certaines ayant même contribué à son élaboration et à la réalisation d'actions. La réunion a duré environ 2h30. Du fait notamment du peu de personnes présentes et de leur accord global, celle-ci s'est déroulée « tranquillement ».

Dans le compte-rendu qui suit, quelques approfondissements d'idées sont issus des retours d'entretiens individuels (avec agent local ONEMA et chargés de mission du PNR et de la FDPMA).

3.3.2 A propos des enjeux et du contenu du Contrat

► **Qualité des eaux (volet A) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	0	2	0	4

Les personnes présentes ont du mal à exprimer une opinion sur ce premier thème, car ils ne font **pas ou peu de lien direct entre le Contrat de rivière et les actions d'assainissement** des communes. Les 2 votes jaunes rendent compte d'un point de vue mitigé sur la qualité des eaux actuelle.

Globalement, ils estiment que **ce sujet n'est pas un enjeu fort sur ce territoire** : la qualité des eaux est, selon eux, majoritairement très bonne ou bonne, même si des problèmes ponctuels ont pu exister, qu'ils mettent en lien avec, il y a une quinzaine d'années, un retard certain d'assainissement des communes confrontées aux difficultés de l'assainissement des communes touristiques de montagne (population saisonnière, température). Ils évoquent aussi la pollution accidentelle aux hydrocarbures survenue en ??? via le canal Verdier, en provenance d'une station service, événement qui avait mobilisé les élus de la vallée du Carol.

Selon eux, au moment du démarrage du Contrat, **beaucoup des projets d'assainissement des communes étaient lancés ou en cours**. Il y a bien eu une avancée notable de l'assainissement dans les 10 dernières années, mais qu'ils ne mettent pas en lien avec le Contrat. Cependant, **l'action initiée récemment** par le biais du Contrat (animée par l'équipe en partenariat avec le SYDETOM) **sur la question des boues de STEP est jugée positivement** : un groupe de réflexion a été créé, en recherche de solutions techniques alternatives.

Sont aussi évoqués des problèmes de rejets rémanents, mais aux effets ponctuels : la STEP de Targassonne dont le projet de réfection tarde à se concrétiser (pour des problèmes de financement), la STEP de la Vanéra avec des problèmes d'eaux parasites, ...

► **Gestion quantitative (volet B) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	1	5	0	0

Comme pour les autres acteurs, ce thème apparaît clairement pour les « acteurs de l'environnement » comme « **l'enjeu-clé** » **de ce territoire, bien identifié dès les prémises du Contrat de rivière** et même avant le Contrat, notamment par :

- la FDPMA et les pêcheurs locaux, car la Cerdagne est depuis longtemps un territoire à enjeu halieutique fort ;
- le PNR, qui s'est intéressé dès le début des années 2000 (en phase de création) à la problématique de l'eau et des canaux d'irrigation en Cerdagne.

Le vote spontané sur le sujet exprime **un point de vue globalement mitigé** (jaune majoritaire) sur les avancées du Contrat de rivière en la matière, même si les personnes présentes reconnaissent et jugent tous **positivement la forte mobilisation de l'équipe technique et des élus moteurs du Contrat sur cette question**. En résumé, tous s'accordent sur l'idée qu'*« on a beaucoup réfléchi, on s'est beaucoup réuni, ..., mais on n'a pas aujourd'hui, sur le terrain, l'impression d'un grand pas en avant »*.

Pour autant, les acteurs présents reconnaissent aussi que le sujet du partage de la ressource en eau et du respect d'un débit minimal au cours d'eau est **un sujet difficile, qui demande forcément du temps** dans la mesure où l'on souhaite faire évoluer des pratiques ayant une portée économique, et ce d'autant plus quand elles sont anciennes (et c'est le cas en Cerdagne avec l'irrigation gravitaire). De plus, **les Cerdans auraient été habitués jusqu'il y a peu « à faire ce qu'ils voulaient »** : le changement est donc d'autant plus difficile !

Le sujet a nécessité, et c'est normal selon eux, **d'abord des études** par sous-bassins, sur la base du diagnostic préalable au Contrat de rivière, qui faisait consensus. Il y a eu les études « adéquation besoins – ressources » par des stagiaires du Contrat de rivière (entre 2003 et 2007) et l'étude sur l'Angoustrine portée par le Parc en 2009-2010. Puis, suite à l'identification en « bassin déficitaire » au SDAGE en 2009, une étude « volumes

prélevables » a été lancée, portée par l'Etat (Agence de l'Eau) en 2010. Un poste thématique a même été créé en 2011 au sein du Contrat, pour avancer plus efficacement (embauche de Natacha S.). Les acteurs présents estiment qu'il y a eu une **intéressante et positive « montée en puissance » de la dynamique sur ce sujet jusqu'au départ, en 2012, de la chargée de mission** « gestion quantitative ». Selon eux, la suspension de ce poste d'animatrice a été vraiment dommageable car la chargée de mission était efficace, avait impulsé une dynamique et que le thème nécessite « *une cheville ouvrière* » à plein temps qui n'est plus là depuis ; l'actuelle chargée de mission, au delà du fait qu'elle est nouvelle, ayant trop de missions à son actif. En effet, les personnes présentes expliquent que **l'essentiel des besoins de ce thème sont des besoins d'animation** : accompagnement des usagers dans les réformes réglementaires et le regain d'efforts demandés, sensibilisation de tous, ... Et que cela demande du temps d'autant plus que les sujets du « débit réservé », de l'« EVP », du « PGRE », ..., sont des sujets à minima mal compris localement (comme ailleurs), voire (très) mal perçus !

Au delà de la seule implication du Contrat, les acteurs présents estiment qu'un travail important et intéressant est en cours depuis 2010 avec les irrigants cerdans. Tout le monde joue son rôle : **le Contrat de rivière anime et est un lieu de concertation** (il a aussi permis la pose de quelques échelles limnimétriques), la Chambre d'agriculture accompagne techniquement et administrativement la régularisation des irrigants (depuis étude structuration), l'ONEMA leur rappelle la loi et la fait appliquer, l'Etat explique la nécessité du futur PGRE suite à l'EVP portée par l'AE, ... Mais l'absence d'animation à temps plein depuis l'année dernière reste problématique, même si les techniciens en place actuellement (Cécile et Vincent) font tout leur possible pour « raccrocher » et continuer à faire avancer la démarche.

Selon les personnes présentes, si les irrigants cerdans résistent fortement à l'évolution demandée, c'est qu'« **il est difficile de changer ses habitudes** », alors que des gains de gestion (économies d'eau) leur paraissent tout à fait possibles. Toujours selon eux, il est plus simple pour les irrigants d'évoquer des arguments d'impact sur les paysages et l'économie locale, de « vol d'eau » via les retenues du Lanoux ou des Bouillouses, d'inégalité de traitement des préleveurs espagnols ou de nécessité d'une nouvelle ressource. S'ils reconnaissent à chacun de ces arguments une part légitime (fondée), les acteurs présents pensent que les irrigants jouent de ces arguments pour reculer leur propre évolution.

Le représentant du Parc rappelle qu'une étude est en cours, via un de leurs stagiaires, sur le lien entre canaux et bocage cerdans. Du point de vue des acteurs présents, **l'impact écologique positif des canaux cerdans, s'il existe, est limité** au regard de leur impact négatif, même si le sujet devra être examiné au cas par cas.

Le représentant de l'ONEMA rappelle aussi la **période floue durant laquelle on ne savait pas si la loi sur l'eau prévalait en France sur le Traité des Pyrénées**, qui a retardé l'application de cette loi sur les prises d'eau espagnoles. Mais la réponse du Ministère a été claire (la nouvelle loi française prévaut) et l'ONEMA a prévu de contrôler les prises espagnoles cet été (2013) et de verbaliser si besoin. Il salue le travail fait par le Contrat pour réactiver les commissions internationales.

Pour conclure sur ce thème majeur, passer au 10^{ème} du module en aval des prises d'eau est, pour les acteurs de la protection/gestion des milieux aquatiques, l'objectif à viser ; même s'ils ont conscience que l'échéance de 2014 est toute proche et que tout ne sera pas réglé l'année prochaine ..., ils estiment qu'**une meilleure organisation des préleveurs et qu'une évolution nette des modalités de gestion des prises d'eau sont tout à fait envisageables** et doivent l'être, avec le soutien de tous les partenaires cités ci-dessus.

► **Risques liés aux crues (volet C) :**

Les acteurs présents n'ont pas d'idées précises de l'action du Contrat de rivière dans ce domaine. Ils regrettent le **manque de réflexion préventive globale sur les risques**, qui se justifierait en situation de torrents de montagne, **et de prise en compte de la notion d'« espace de liberté »** pour les cours d'eau. Néanmoins, ils ne pensent pas qu'il y ait eu dans les dernières années d'atteintes nouvelles à cet espace, qui reste globalement bien préservé en Cerdagne (hormis dans les traversées de village). Est évoqué comme problématique très ponctuelle le busage de certains ruisseaux sous les pistes de ski, « *une mauvaise solution locale* » qui a pu s'avérer aggraver les problèmes en cas de crue.

► **Fonctionnement et valorisation des milieux aquatiques (volets D & E) :**

VOTE	VERT (opinion positive)	JAUNE (opinion moyenne)	ORANGE (opinion négative)	BLANC (ne se prononce pas)
Nb de votes	1	5	0	0

L'entretien des cours d'eau principaux (ripisylve et bois mort) est évoqué positivement, mais les acteurs présents rappellent que **son objectif est avant tout lié aux risques** (préventif) et non écologique. Même si les pêcheurs apprécient également l'objectif de ré-ouverture des milieux et d'accès aux berges poursuivi par ces actions. Cependant, sans remettre en cause le travail réalisé, les modalités de mise en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve font l'objet d'une critique d'ordre général : la première technicienne de rivière n'a pas suffisamment intégré les enjeux des milieux naturels aquatiques et riverains (frayères, lumière, lit majeur et annexes humides, espèces présentes, ...) alors que notamment la présence de démarches Natura 2000 aurait dû la pousser à mieux collaborer avec le PNR, porteur de ces démarches. De ce point de vue, **le PNR pense que la collaboration entre PNR et Contrat de rivière pourrait être améliorée.**

Concernant la restauration physique des cours d'eau, le thème principal est celui de la continuité écologique, dont les acteurs présents à cette réunion relève le lien direct avec la quantité d'eau (un ouvrage pouvant être franchissable à un débit et ne plus l'être après prélèvements et les zones d'assecs étant des zones de discontinuité temporaires). Dans ce domaine, **les secteurs prioritaires avaient déjà bien été identifiés en préalable au Contrat** (sur Angoustrine, Vanéra et Sègre), en collaboration entre les techniciens du Contrat, la fédération de pêche et l'ONEMA local. Mais malgré le travail de plusieurs stagiaires en vue de préciser les ouvrages prioritaires et une collaboration effective entre les techniciens locaux pour proposer des solutions techniques, malgré des projets aboutis qui ont été jusqu'au stade de demandes de subventions, **les travaux n'ont pas pu démarrer.** La raison donnée par les acteurs présents est la **discordance d'approches et d'avis entre techniciens locaux (équipe du Contrat et présents à la réunion : FDPPMA et ONEMA local) et partenaires sollicités pour avis (ONEMA régional) ou financement (Agence de l'Eau).** Les techniciens locaux présents regrettent vivement la situation de blocage qui s'est installée sur ce thème ; ils jugent la position des partenaires extra-locaux non constructive et responsable d'un découragement d'acteurs locaux difficiles à convaincre du bien fondé de ce type d'actions (élus locaux et président de la FDPPMA 66 notamment). Ils estiment avoir été victimes d'un **manque de confiance**, puisqu'il leur a été reproché de ne pas avoir fait d'étude globale alors qu'ils estimaient connaître suffisamment le bassin pour juger des secteurs prioritaires. Quant au second reproche qui leur a été fait (manque d'ambition dans la restauration), ils pensent que le niveau d'ambition était suffisant et surtout, accepté localement ; à vouloir aller plus loin, on risque fort, selon eux, de ne plus arriver à convaincre tous les acteurs locaux. Cette situation a également mis en porte à faux les

techniciens vis-à-vis de leurs élus, dont certains ne veulent plus, du coup, entendre parler de restauration physique.

Débutée sur des actions de restauration de seuils (Sègre à Bourg-Madame), la situation de « défiance technique » entre échelons local et régional s'est reproduite dans le cas du projet de restauration morphodynamique de la Vanéra aval, qui est devenu, selon les techniciens locaux présents, « *un serpent de mer* ».

Selon eux, **le bilan du Contrat en matière de restauration écologique aurait pu être plus positif** et il doit être évalué au regard de cette situation particulière qui explique, au moins en partie selon les acteurs présents, l'absence d'avancées concrètes (travaux), au delà des études qui ont permis de confirmer les priorités d'intervention.

Le volet E (valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau) n'est pas développé par les personnes présentes à la réunion. Une personne relève seulement que les prises et canaux locaux n'ont plus la valeur patrimoniale qu'ils ont pu avoir à une époque (avant d'être restaurés avec des matériaux modernes mais moins beaux que la terre et la pierre).

► **Communication et sensibilisation (volet F) :**

Ce volet donne lieu à peu d'échanges. Est seulement réaffirmée la priorité à donner et l'« **ampleur de la tâche** » restant à accomplir au sujet de la **sensibilisation de tous les acteurs locaux (usagers, élus, ...)** au thème de la **gestion quantitative**.

3.3.3 A propos de l'animation, du portage et des partenariats

► **Animation :**

Une fois de plus, les acteurs présents s'accordent tous pour **regretter la succession des techniciens de l'équipe du Contrat de rivière** (chargés de mission et techniciens de rivière), **qu'ils estiment anormalement élevée**. Ils considèrent que ce point a clairement joué en défaveur de la démarche : à peine la personne était-elle adaptée au contexte local, efficace, qu'elle partait... Le peu de temps passé par chacun d'entre eux les a empêché d'être totalement au courant de toutes « *les subtilités du terrain* », tant sur le plan technique qu'humain.

Pour expliquer le constat de la succession d'animateurs, certains des acteurs présents évoquent **un état de découragement répété** de ceux-ci, qu'ils mettent en relation avec des raisons multiples : **difficultés administratives** (générales, plus accentuées en Cerdagne ?), **difficultés de relation avec leur employeur** (la CCPC), **manque de soutien politique** (hormis de la part des 2-3 élus les plus investis) et **difficultés plus personnelles** d'insertion dans le pays Cerdan (réputé peu ouvert).

► **Portage :**

Les acteurs présents **doutent de la motivation environnementale d'une partie des élus locaux en Cerdagne** : beaucoup d'élus reconnaissent que c'est un enjeu majeur mais peu se mobilisent réellement et les moyens dédiés sont insuffisants. De plus, l'eau est perçue comme un bien, une ressource, et non, ou par très peu d'élus, comme un milieu biologique.

Sur la question du portage par la Communauté de communes, du constat que celle-ci n'englobait au départ que la moitié des communes (situation pouvant expliquer une mobilisation « à deux vitesses »), les acteurs présents arrivent rapidement à évoquer que le problème se situe plutôt, selon eux, au niveau des élus porteurs de la démarche : est évoquée la dualité entre le président du Comité de rivière (jugé « très investi » et sensibilisé) et le président de la CCPC (plus « généraliste » mais qui au final, participe grandement à décider des priorités des actions mises en œuvre au titre du Contrat de rivière). Selon eux, **cette dualité**, qui a pu être **un atout au départ du Contrat**, a pu devenir, avec le temps, source d'une **certaine confusion ou discordance diffuse entre discours et actes politiques**, ressentie tant par certains des animateurs (pour qui cette situation a pu jouer dans leur découragement) que par une partie des partenaires locaux et extra-locaux.

L'idée de créer un syndicat pour porter le Contrat de rivière en place de la Communauté de communes ne leur évoque que le fait que « *si la structure change, les élus seront les mêmes...* »

3.4 LES ACTEURS DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

3.4.1 Les personnes rencontrées, leur niveau de connaissance du Contrat et l'« ambiance » de la réunion

La réunion « acteurs de l'éducation à l'environnement » du 3 juillet 2013 à Bourg-Madame a rassemblé 6 personnes (sur environ 25 invitées) : étaient présents 2 professeurs du collège de Bourg-Madame, 4 « personnes relais » de la mallette pédagogique (dont un inspecteur pédagogique de Prades) et 1 représentant du Groupe excursionniste Cerdan (association qui organise notamment des sorties dans la nature avec les jeunes et la Fête de l'Excursionnisme, dont la 10^{ème} édition de 2012 a eu pour thème la Nature et a associé le Contrat de rivière).

VOTE	Connaît très bien le Contrat	Connaît assez bien le Contrat	Connaît un peu le Contrat	Ne connaît pas le Contrat
Nb de votes	5	1	0	0

Les personnes présentes disent connaître plutôt bien le Contrat de rivière, au moins ont-ils fréquenté l'équipe technique du Contrat dans le cadre d'actions communes d'éducation à l'environnement.

La réunion a duré environ 1h45. L'ambiance y était conviviale, la plupart des personnes présentes se connaissant, travaillant ensemble régulièrement et partageant des idées communes sur l'éducation (leur métier pour la plupart, qu'ils abordent avec passion).

3.4.2 Préalable : présentation de la mallette pédagogique « Le Sègre, une rivière sans frontières »

► Historique de son élaboration :

Le début de réunion a été consacré à la présentation de la mallette pédagogique, dont un exemplaire complet avait été amené et exposé dans la salle. C'est essentiellement Mme Liliane Ibanez qui s'est chargée de cette présentation ; un document écrit nous a également été transmis retraçant l'historique de cette action.

La mallette, dont il existe 8 exemplaires, comprend : du matériel d'investigation du milieu naturel, des jeux et des livres éducatifs (reconnaissance et compréhension de la nature, notamment des milieux aquatiques), des plaquettes diverses, des cartes, des loupes et microscopes, ..., un ensemble de fiches pédagogiques réunies dans un classeur (en français et en catalan), un DVD ressources et une BD pour les primaires.

Son objectif est présenté comme éducatif et relationnel (relations entre adultes et enfants, entre français et espagnols...). Son élaboration est remarquable puisqu'elle a été **conçue**, non pas comme cela se fait souvent par une association prestataire, mais **par un groupe de personnes passionnées** (en partie sur du temps bénévole) travaillant pour l'Education nationale (enseignants, responsable du centre de ressources pédagogiques de Cerdagne, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'EN...) des « deux Cerdagnes ». La conception de l'outil s'est étalée de 2004 à 2009, en bénéficiant des financements liés au programme INTERREG. Le groupe a travaillé côté Espagne avec le Consell Comarcal de Cerdanya (Maria Bover) et côté France avec les différents animateurs du Contrat de rivière (CCPC). Cette mallette est en lien avec l'autre événement rassemblant les deux Cerdagnes, **la Fête de l'Arbre** (idée née en 2003 lors d'une fête orientée vers le thème de l'eau, inauguration de la mallette lors de la fête d'avril 2010, personnes actives communes).

On comprend ainsi à la fin de la présentation que cette action, bien plus qu'un simple outil d'éducation à l'environnement pour les enfants et les moins jeunes, est **une longue aventure humaine et de collaboration entre des enseignants et autres partenaires locaux des deux côtés de la frontière... autour de la rivière Sègre**.

► **Son utilisation depuis 2010 :**

Les enseignants et autres porteurs de l'action en ont fait la promotion. **L'« utilisation de la mallette a démarré plus fort » côté Espagne** (dès 2010), **du fait de la présence de l'animatrice en bonne partie de son temps dédiée à cette mission** (Maria Bover) qui s'est beaucoup investie pour proposer l'outil et accompagner son utilisation dans les écoles.

Puis, à partir de la rentrée scolaire 2011, les mallettes ont été utilisées des deux côtés de la frontière, avec un enrichissement du contenu (contes au bord de l'eau, poésies, bandes dessinées...).

Depuis 2011, au moins une dizaine d'écoles (sur une quarantaine visée) ont utilisé l'outil, et un centre de vacances l'utilisera durant l'été 2013.

3.4.3 A propos des enjeux et du contenu du Contrat

Cette réunion n'a pas interrogé les personnes présentes sur l'ensemble du Contrat de rivière, du fait que ces acteurs en sont relativement éloignés, mais uniquement sur le thème de l'éducation à l'environnement auxquels ils ont été associés.

► **Education à l'environnement (volet F) :**

L'ensemble des personnes présentes **valorisent la collaboration qui s'est opérée autour de l'outil de la mallette pédagogique, ainsi que son contenu très riche et largement bilingue**.

Côté français, ils reconnaissent les apports techniques des animateurs du Contrat de rivière qui se sont investis dès l'élaboration de l'outil (participation au groupe de travail). Ils ont également apprécié de pouvoir faire appel à eux sur des animations au bord de l'eau ou en classe et les collaborations plus ponctuelles dans le cadre de la Fête de l'Arbre ou d'autres évènements. Ils évoquent **une bonne cohérence entre l'objectif de sensibilisation du Contrat de rivière et les objectifs d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement** qu'ils portent ; cohérence qui a pu être effective parce qu'un travail commun à l'amont a pu se faire, notamment **grâce à la présence de M. Licciardi au collège** de Bourg-Madame, qui faisait le lien entre les enseignants et le Contrat de rivière. Ils rappellent qu'« *on sensibilise les parents en sensibilisant les enfants ...* ».

La mallette amène néanmoins aussi deux critiques principales :

- C'est un **outil très complet, pour partie très technique** (certains matériels scientifiques), qui ne peut pas complètement être approprié et utilisé par les enseignants sans un minimum d'accompagnement. D'où la nécessité d'une « formation » des enseignants, au moins dans leur première utilisation.
- Plus globalement, **l'outil peut difficilement être largement utilisé s'il n'est pas connu...** Les enseignants changent et ils sont très sollicités par des propositions de « services d'éducation »... Pour faire vivre/connaître la mallette, il faut obligatoirement une animation/promotion que les enseignants seuls n'arrivent pas (plus) à bien assurer (un site internet a été créé à cet effet en 2010, mais qui ne fonctionne pas de manière satisfaisante selon eux, par manque de moyens humains pour le faire vivre).

En conclusion, **l'outil élaboré « a encore de beaux jours devant lui »**. Mais il doit s'appuyer sur une animation régulière nécessitant des moyens humains, qui ne semblent plus, selon eux, être vraiment déployés notamment côté français (via le Contrat de rivière) ; ce qu'ils regrettent.

3.4.4 A propos de l'animation, du portage et des partenariats

► Animation :

Les personnes présentes **regrettent la succession des animateurs du Contrat de Rivière**. En effet, étant eux-mêmes éloignés de la démarche, tisser des liens avec l'équipe, prendre l'habitude de se contacter pour des animations... leur a pris du temps. Ils étaient arrivés à ce stade avec la première animatrice... mais elle est partie. Ensuite, les contacts ont été plus espacés ; ils n'ont pas encore eu de contacts avec la dernière équipe en place. Ils apprécieraient que le Contrat de rivière impulse, leur propose, des projets éducatifs.

Ils font la comparaison entre la collaboration côté espagnol, avec une unique collectivité et animatrice depuis 2003 et celle côté français, avec deux structures qu'ils voient « *en concurrence* » (le PNR et la CCPC) et des animateurs qui ont beaucoup changé et dont la mission d'éducation à l'environnement est réduite (en pourcentage de leur poste).

Même si les personnes peuvent changer, ils pensent qu'il serait intéressant de repérer plus formellement, notamment côté français, le réseau d'intervenants possibles selon les thèmes éducatifs, **l'eau étant un thème majeur pour eux en Cerdagne**. Ils pensent que le Contrat de rivière et/ou le PNR ont clairement un rôle à jouer, une synergie à améliorer dans ce sens.

► **Partenariat avec le PNR Pyrénées Catalanes :**

Plusieurs des personnes présentes évoquent assez longuement, en la comparant avec la collaboration avec le Contrat de rivière, leur **collaboration avec le PNR en matière d'éducation à l'environnement**. Il en ressort **une critique assez vive** de cette dernière, parce qu'ils estiment être plus dans une relation « *de fournisseur de services d'animation à clients* », que dans une co-construction d'outils éducatifs et projets sur la durée. Ils lient ce constat avec le fait que le Parc fait appel à un ensemble de prestataires, dont ils estiment que la qualité n'est pas homogène, malgré le « label Parc ». Certains s'offusquent aussi que le PNR, du coup, fasse payer ces « prestations » aux établissements.

3.5 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.5.1 Les personnes rencontrées et leur niveau de connaissance du Contrat

Les partenaires institutionnels (Etat et autres financeurs) ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels (et non d'une réunion collective).

Ont été rencontrés dans un premier temps :

- **l'Agence de l'eau**, Délégation régionale de Montpellier, service territorial Aude Roussillon (chargée d'intervention et chef de service) ;
- **la DREAL Languedoc Roussillon**, mission « gestion concertée de l'eau » (chef de projet) ;
- **le Conseil Général des Pyrénées Orientales**, services « Risques Inondation » et « AEP et assainissement » (chargé de mission « milieux et risques », qui avait préparé l'entretien avec son collègue du service « AEP et assainissement ») ;
- **le Conseil Régional Languedoc Roussillon**, Service Eau et Prévention des Risques (chargée de projet « eau et aménagement du territoire »).

Sur les 5 personnes enquêtées, il est à noter que 4 d'entre elles ont pris leur poste et suivi la démarche à partir de 2008 ou 2009, tandis que la dernière (chargée de projet du Conseil régional) a suivi la démarche de 2007 à 2011¹⁸. Le fait notable est que **toutes ces personnes n'ont donc pas elles-mêmes participé à la phase d'élaboration du Contrat** et ont fait connaissance avec le territoire une fois seulement le Contrat « ficelé », voire lancé.

Leur connaissance des acteurs locaux et des actions du Contrat est variable, avec globalement deux partenaires (l'Agence de l'Eau et le Conseil général) ayant suivi d'assez près la démarche (participé à de nombreuses réunions) et deux partenaires la connaissant moins précisément (la DREAL et le Conseil régional) du fait d'un suivi plus « éloigné ».

Parce qu'indisponible durant l'été, la DDTM a été rencontrée dans un second temps (contact téléphonique mi octobre) :

- **la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées Orientales**, service « Eau et Risques » (chef de service adjointe et chef de l'unité Politique de l'Eau).

Par ailleurs, après avoir entendu les acteurs locaux s'exprimer sur le sujet des projets de restauration écologique, nous avons souhaité entendre le **point de vue de l'ONEMA**

¹⁸ Les ré-orientations d'objectifs du Conseil régional depuis cette date ayant conduit cette collectivité à ne plus financer et donc, ne plus suivre de près, ce Contrat de rivière.

régional (délégation interrégionale Méditerranée) sur cette question spécifique. Ce partenaire a été interrogé au téléphone début septembre (le conseiller technique référent pour ces questions).

3.5.2 A propos des enjeux et du contenu du Contrat

► Déroulement et visibilité du Contrat :

Les éléments recueillis au cours de ces entretiens à propos des actions réalisées ou non au Contrat nous semblent insuffisants pour en tirer un véritable avis global des partenaires institutionnels, volet par volet. Cela s'explique sans doute par, d'une part le fait que ces partenaires sont logiquement et normalement plus éloignés et moins « au fait » des actions précisément menées que les acteurs locaux, et d'autre part, certainement plus spécifiquement au bassin du Sègre, parce que les actions sous maîtrise d'ouvrage non communale (CCPC et autres MO tels que PNR, FDPPMA, ...) étaient essentiellement des études ou actions d'animation et sensibilisation, par nature moins « visibles et lisibles de loin » que des travaux.

De plus, ceci montre également (et cela a été dit par certains de ces partenaires) que **le Contrat a manqué de visibilité à leur niveau, au moins pendant sa première période**. Ainsi, depuis 2008, le Contrat leur a semblé « avancer par à-coups » et par thématique, selon l'investissement des animateurs et techniciens de rivière. **Jusqu'au bilan à mi-parcours en 2010, qui a été, selon eux, tendu mais a permis de redynamiser la démarche, ils estiment que « le Contrat ronronnait ».**

Dans les éléments suivants par volet, seules sont retranscrites les idées marquantes.

► Qualité des eaux (volet A) :

Pour tous les partenaires, le Contrat de rivière, comme c'est le cas dans d'autres contrats, **n'a fait que suivre les actions portées par les maîtres d'ouvrage** locaux compétents en assainissement domestique ou eau potable (communes et syndicats). Deux des partenaires évoquent néanmoins également le **rôle positif de mobilisation de l'équipe du Contrat** et d'explications des obligations réglementaires en la matière auprès des maîtres d'ouvrage. La DDTM précise que l'effort est à poursuivre sur la haute vallée du Sègre.

► Gestion quantitative (volet B) :

La question de la gestion quantitative est identifiée par tous les partenaires interrogés comme le volet essentiel de ce Contrat de rivière. Selon ces acteurs institutionnels, **le fossé est important entre les attentes des acteurs de ce territoire cerdan et les leurs** : c'est pourquoi les réalisations ont été, selon eux, retardées et que les deux « parties » sont aujourd'hui aussi frustrées l'une que l'autre du peu d'avancées concrètes.

Les partenaires admettent de nombreux arguments des acteurs locaux : ils sont conscients de la situation particulière de l'élevage en montagne méditerranéenne et de la réduction structurelle du nombre d'agriculteurs qui implique que l'entretien des canaux ne peut plus être à leur seule charge. Ils savent que ces transformations mettent les ASA en difficulté. Ils admettent le rôle des fuites des canaux dans la formation et l'entretien d'un paysage spécifique (haies, zones humides), l'aspect patrimonial de l'organisation des prairies irriguées, le contexte particulier de tête de bassin (montagne, pente, pas de

stockage naturel de l'eau) qui implique des étiages sévères de juillet à septembre et la nécessité d'irriguer.

Le désaccord (avec les acteurs locaux) porte plus sur la priorisation des actions à mettre en œuvre : les partenaires considèrent qu'il est prioritaire d'optimiser la distribution de l'eau préalablement à toute initiative d'augmentation ou diversification des ressources sollicitées (par retenue collinaire ou transfert d'eau des barrages hydroélectriques, comme demandé par les acteurs locaux). Selon eux, les arguments des acteurs locaux sont recevables, mais ne dispensent pas de maîtriser les plus grosses fuites, et plus encore, de déclarer les prises d'eau, et de s'organiser pour mieux gérer le partage de la ressource et respecter les débits biologiques. De même, **l'éventuelle « mauvaise gestion à l'aval » (en Espagne) n'est pas un argument pour « s'accaparer l'eau en amont »**.

Pour la DREAL, le retard dans les actions prévues n'est pas imputable au Contrat de Rivière : **l'étude volumes prélevables (EVP) s'est imposée en cours de Contrat** comme préalable indispensable aux actions à mettre en œuvre, et a été portée par l'Agence (comme les autres EVP dans le département). De même, le PGRE, qui exige la structuration des irrigants et la modernisation des réseaux d'irrigation, dans un contexte où les débits minimums biologiques doivent être respectés, est une suite de l'EVP, et n'était donc logiquement pas programmé en 2008.

Les études prévues au Contrat, et effectivement réalisées, l'ont été dans un contexte que les partenaires ne « valident pas » complètement aujourd'hui : elles ont été réalisées en interne par des stagiaires, ce qui aurait été acceptable s'il y avait eu un comité de pilotage impliquant les partenaires. Or, le Conseil général par exemple pense qu'il n'y en a pas eu (il n'a pas été invité). De ce fait, ces études n'ayant pas été partagées, n'ont pas été, selon eux, vraiment valorisables ni valorisées (étude sur la neige de culture, études sur l'adéquation besoins-ressources sur la Vanéra et le Sègre...).

En revanche, l'étude sur la structuration des irrigants, ainsi que l'étude du PNR sur l'Angoustrine, réalisées entre 2010 et 2012 en parallèle à l'EVP et **pilotées par la commission thématique « gestion quantitative » à laquelle les partenaires étaient associés**, se sont déroulées dans des conditions plus conformes à leurs attentes. Ces études, avec l'EVP, doivent permettre la mise en œuvre du futur Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

► **Risques liés aux crues (volet C) :**

Les partenaires qui se sont exprimés sur le sujet estiment que **cet enjeu n'est pas prioritaire**. Le bassin ne présente pas, pour eux, de risque majeur en matière de crues, avec toutefois des secteurs à plus forte sensibilité.

Pour autant, tous constatent une bonne dynamique sur les actions de ce volet accompagnées par l'équipe du Contrat de rivière et des avancées significatives (PCS notamment cités).

► **Gestion des cours d'eau (volets D & E) :**

La réalisation essentielle de ce volet a été, selon les partenaires interrogés, l'entretien de la ripisylve dans le cadre d'un plan de gestion pluri-annuel. La DDTM précise le bon travail effectué en la matière par la technicienne de rivière (ils ne connaissent pas encore le nouveau technicien).

Les actions plus « difficiles » (restauration écologique) ont peu avancé, selon eux. L'un des partenaires invoque les études faites, sur ce thème également, par des stagiaires (donc pas nécessairement suivies et validées par eux) et un autre, le manque de porteurs de projets compétents en la matière (techniquement et statutairement).

Pourtant, cet enjeu est bien identifié au SDAGE puisqu'au moins une dizaine de masses d'eau du bassin exigeront pour l'avenir des actions de restauration (morphologie ou continuité écologique).

Interrogé spécifiquement sur la question des projets de restauration physique qu'il a eu à évaluer (sollicité pour avis par la DDTM), **le représentant de l'ONEMA régional se rappelle avoir émis un avis « défavorable » sur l'aspect franchissement et « réservé » sur l'aspect diversification du lit mineur concernant le projet de restauration élaboré par la FDPMA sur Bourg-Madame**. Sans remettre en question l'intérêt du projet, il explique que ses avis ont été motivés par la faiblesse technique générale du dossier, une impression de « *bricolage* » : manque d'argumentation sur les tenants et aboutissants du projet (objectif écologique visé, gain attendu de l'aménagement, ...), approche technique insuffisamment poussée (absence de modélisation hydraulique ou d'expertise de l'effet attendu des ouvrages sur les lignes d'eau, ...). Selon lui, **ce type d'aménagement peut paraître simple mais ne l'est pas** et chaque projet doit donc être correctement étudié pour ne pas risquer d'être inefficace et de gaspiller l'argent public. **Il regrette de ne pas avoir été sollicité beaucoup plus en amont** du projet de manière à aider techniquement à son élaboration, ce qui aurait permis, selon lui, d'éviter les effets qu'il reconnaît très gênants localement de l'arrêt d'un projet en fin de période d'élaboration, alors qu'il est prêt à être réalisé.

Le volet « mise en valeur des milieux et du patrimoine » a, lui, bien avancé selon les partenaires qui se sont exprimés à ce sujet, mais avec des objectifs plutôt récréatifs, tournés vers les loisirs et le cadre de vie des habitants et le tourisme. Ces objectifs n'intéressent pas particulièrement l'Etat, qui voit dans ces actions seulement une forme de contrepartie à la mobilisation exigée sur les enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau (« volumes prélevables » et restauration physique). Un des acteurs relève que cette compétence faisant partie des compétences du Consell Comarcal, la coopération transfrontalière a pu fonctionner sur ce thème, bien approprié par les élus locaux des deux côtés de la frontière.

► **Communication et sensibilisation (volet F) :**

Les partenaires sont en général « *satisfaits sans plus* » de ce volet, qu'ils identifient comme « *le volet où la coopération transfrontalière a fonctionné* ». Aucun n'a fait de remarques sur les objectifs initiaux, ni cité les media de sensibilisation ou supports de communication.

Seule la **redynamisation de l'information sur le Contrat via la lettre électronique mise en place en 2011 est évoquée positivement**, avec le regret d'une nouvelle « *baisse de régime de l'information* » depuis l'année dernière, qu'ils comprennent être due au dernier renouvellement de l'équipe.

3.5.3 A propos de l'animation, du portage et des partenariats

► **Animation :**

Les impressions des partenaires interrogés sur la qualité de l'animation du Contrat ont varié fortement selon les animateurs. Le renouvellement fréquent de personnel en

2011 et 2012 a constitué, selon eux, une entrave importante à la réalisation des objectifs. Il n'aide pas non plus localement à construire une expertise technique.

Les partenaires sont globalement **sévères vis-à-vis de certains des animateurs**, tout en mettant aussi en relief **de bonnes relations avec les autres**. Ils reconnaissent une **excellente compétence technique générale** mais pointent cependant **des insuffisances : compétences en animation, suivi et « reporting » du Contrat, langue catalane** parfois inconnue alors qu'elle leur paraît indispensable, ...

Ils ont tous l'impression que **la plupart des animateurs ne savaient pas établir et entretenir les relations avec eux**, partenaires institutionnels. Pourtant, ils estiment avoir été très présents dans les réunions, malgré la distance, tant aux comités de rivière qu'aux commissions thématiques, et ont sollicité plusieurs réunions spécifiques complémentaires pour rencontrer la cellule d'animation depuis 3 ans, soit sur le territoire, soit à Perpignan.

Plusieurs pensent aussi que **le manque d'expérience et d'encadrement, ainsi que le manque de soutien politique**, ont été les causes principales des insuffisances et du « turn-over » de l'équipe. Dans un contexte cerdan difficile, sans encadrement professionnel fort (même si la présence du Président du comité de rivière à leurs côtés est bien reconnue), un chargé de mission expérimenté aurait été, selon eux, plus efficace et plus rapide à résoudre certains malentendus ou problèmes d'organisation. Il aurait peut-être évité certains conflits entre eux et le territoire.

► **Portage :**

En préalable, les partenaires rencontrés considèrent que **le dispositif « Contrat de rivière »** -en tant qu'engagement réciproque de maîtres d'ouvrage sur un programme complet d'actions et de partenaires financiers à les soutenir dans le cadre de leurs politiques d'aides respectives - **n'a pas été admis par les élus du territoire**, et notamment pas par les élus porteurs de la démarche. Les attentes sur les objectifs et sur le fonctionnement du Contrat ne sont pas, selon eux, totalement partagées entre partenaires et acteurs du territoire, et cela provoque des relations tendues.

Le portage par la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne, qui ne rassemblait jusqu'à récemment que 13 communes du bassin sur 22, est un point important d'achoppement pour tous les partenaires interrogés. Ils considèrent que **ce portage a manqué de lisibilité**, même si certains admettent un possible effet fédérateur du Contrat au sein d'un territoire où les habitudes de fonctionnement intercommunal étaient encore embryonnaires. Par ailleurs, certains relèvent que l'une des plus importantes communes économiquement, Font-Romeu-Odeillo-Via, a quitté la communauté de communes en cours de contrat (pour des raisons qui n'étaient pas liées à celui-ci).

D'autre part, la plupart des partenaires **doutent de la « motivation environnementale » de la CCPC** et évoque un **« manque de portage politique »** préjudiciable au fonctionnement et à l'avancement de la démarche. Pour certains d'entre eux, si le territoire est doté d'élus porteurs influents, capables de défendre le projet et les intérêts économiques locaux, tous ces élus ne se sont pas suffisamment appropriés les exigences réglementaires et les objectifs environnementaux de la démarche.

Enfin, la question du portage d'une suite au Contrat de rivière Sègre ne sera pas, selon eux, réglée par le seul élargissement de la CCPC à 19 communes sur 22 à compter de 2014. Ce point est, en effet, jugé insuffisant par l'ensemble des partenaires interrogés, pour résoudre les questions posées, qui souhaitent la création d'un syndicat de bassin versant.

► **Pilotage et concertation :**

Tout d'abord, **l'engagement et la motivation du Président du Comité de rivière, M. Licciardi**, tout au long du Contrat depuis son élaboration, sont reconnus par tous. Il est considéré comme la mémoire et le moteur du Contrat, et ce encore davantage depuis les récents renouvellements de personnel technique.

Pour autant, les partenaires considèrent que le turn-over des animateurs, un certain manque de compétence d'animation pour l'un d'entre eux, ainsi que le portage, ont pu **nuire à la qualité de la concertation et au pilotage** de la démarche, au moins à une époque.

De plus, ils pensent que **le programme initial n'avait pas forcément l'adhésion de toutes les communes**, notamment peut-être pas celle des communes hors CCPC, très peu associées, selon eux, au début des réalisations.

Ils relèvent que **le Comité de rivière ne se réunit qu'une seule fois par an**, ce qui leur paraît trop peu pour être une instance d'élaboration d'intérêts partagés et de réelle décision concertée « éclairée » : **quelques élus seulement ont une vision globale des enjeux** du Contrat de rivière, et on ne peut pas espérer que les autres, en participant à une seule réunion par an, s'approprient et relaient les objectifs du Contrat de rivière. De plus, c'est le lieu où se croisent exigences nationales ou européennes (SDAGE, DCE, PGRE...) et intérêts et objectifs locaux ; **le Comité de rivière doit donc être, selon eux, mieux préparé et plus fréquemment réuni.**

Tous les partenaires reconnaissent toutefois **de grands progrès depuis 2010** : les communes « externes » à la CCPC commencent, selon eux, à être mieux associées dans les instances du Contrat de rivière, via notamment la **réactivation des 4 commissions thématiques** qui, avant 2010, s'étaient très peu réunies. Autre innovation appréciée : la **lettre d'information régulière** initiée en 2010 qui leur apparaît comme un bon relais de transmission pour les élus dans leur commune.

► **Concertation avec l'Espagne :**

Les partenaires interrogés estiment que **le Contrat de rivière a bien participé, à son échelle, à relancer les commissions internationales et les commissions des canaux transfrontaliers**. Son rôle a été positif, il a permis de (re)mettre les sujets sur la table, d'initier un débat de fond, de mettre en confiance les acteurs locaux, de susciter les réactions des partenaires institutionnels, y compris espagnols, et de contribuer à développer une meilleure connaissance des interlocuteurs de part et d'autre de la frontière. Il a donc mis en place le « terreau » propice pour avancer au sujet des conflits internationaux, même si ceux-ci relèvent en bonne partie d'autres démarches.

4. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE EXPRIMÉS¹⁹ SUR LE CONTRAT DE RIVIÈRE

Tableau à imprimer au format A3	Monde des élus locaux	Monde agriculture et canaux	Monde protection des milieux	Partenaires institutionnels
Qualité des eaux (volet A)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : apport financier et accompagnement technico-administratif du CR sur assainissement collectif ▶ Bémol : projet non abouti de Targasone et problème de manque d'eau dans Carol (rejet nouvelle STEP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : aide du CR à l'assainissement collectif, amélioration de la qualité de l'eau ▶ Bémol : problème de manque d'eau dans Carol (rejet nouvelle STEP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des avancées en assainissement collectif, mais qui se seraient faites sans CR ▶ Positif : animation réflexion sur les boues d'épuration ▶ Négatif : quelques rejets encore problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des avancées en assainissement collectif, mais qui se seraient faites sans CR ▶ Positif : rôle mobilisateur de l'équipe du CR auprès des MO
Gestion quantitative (volet B)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : animation, études et concertation de fond engagée grâce au CR (prise de conscience, connaissance respective des acteurs, avancées connaissances techniques et réactivation commissions internationales) ▶ Négatif : limites de l'outil CR sur la question (réglementaire), relais auprès des usagers insuffisant, problème du manque de structuration et moyens des canaux, peu d'avancées sur la question des nouvelles ressources sollicitables 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : communication du CR sur irrigation et prise de contacts initiales maladroit, confusion entre CR et montée en puissance des exigences réglementaires, image de l'AE auprès de la majorité des usagers des canaux (discours, rapport aux animateurs du CR, EVP) ▶ Incertitudes et craintes pour l'avenir des l'ensemble des acteurs de ce monde (exigences réglementaires / prises d'eau), pour qui l'irrigation est une nécessité ▶ Positif : compétences et disponibilité de l'équipe du CR, lieu de concertation essentiel, y compris avec espagnols 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : forte mobilisation de l'équipe et des élus moteurs du CR sur le sujet, études, poste spécifique en 2011-2012, rôle de médiation du CR (instance de concertation appropriée) ▶ Négatif : plus de poste dédié depuis fin de contrat chargée de mission en 2012 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : fossé important entre attentes des acteurs locaux et attentes des partenaires institutionnels, études réalisées par stagiaires (sans COPIL associant les partenaires institutionnels)
Risques liés aux crues (volet C)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : entretien des cours d'eau et porter à connaissance des risques, approche par vallée ▶ Bémol : gestion du bois coupé par propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : entretien des cours d'eau, pose de repères de crue 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'avis formulé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enjeu non prioritaire pour les partenaires institutionnels interrogés ▶ Bonne dynamique sur actions accompagnées par le CR
Fonctionnement et valorisation des milieux (volets D & E)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de visibilité des actions hors entretien des cours d'eau ▶ Objectifs écologiques du CR non partagés par tous les élus et agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'avis formulé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avis mitigé sur l'entretien des cours d'eau : bien mais dans une certaine mesure (tenir compte des espèces présentes, se rapprocher du porteur N2000 avant travaux) ▶ Positif : plusieurs stages conduits sur le thème de la continuité écologique, collaboration entre techniciens locaux (CR, FDPPMA) jusqu'au stade avant-projets sur 2 projets de restauration ▶ Négatif : coup d'arrêt porté à la motivation et aux projets par l'avis négatif sur projets de la part de l'ONEMA régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : Entretien des cours d'eau dans le cadre d'un plan de gestion pluri-annuel, actions à visées récréatives (dont certaines transfrontalières) ▶ Peu d'avancement des actions de restauration physique (continuité écologique), attribué à études réalisées par stagiaires et manque de porteurs de projets compétents (techniquement et statutairement)
Communication - sensibilisation (volet F)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mitigé : les informations sont produites par l'équipe technique mais ne sont pas bien relayées au niveau des communes/usagers 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Peu de visibilité des actions ▶ Positif : sensibilisation auprès des scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'avis formulé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avis global mitigé : « bien mais sans plus » ▶ Positif : lettre d'information électronique, coopération transfrontalière sur la mallette
Animation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : compétences des personnes ayant composé l'équipe technique du CR ▶ Négatif : « turn-over » des personnes, attribué aux relations difficiles avec certains acteurs locaux et extra-locaux et à la précarité des postes (liée aussi à l'incertitude sur leur financement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : jeunesse et inexpérience des animateurs, turn-over important lié notamment à pression par certains acteurs, manque de perspectives et de soutien politique et hiérarchique ▶ Positif : compétences techniques des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : succession des chargés de mission et techniciens rivière, attribué à un découragement de ceux-ci en lien avec difficultés administratives, de relation avec leur employeur (CCPC), manque de soutien politique et difficultés plus personnelles d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : renouvellement fréquent de l'équipe, insuffisances de compétences en animation et/ou d'expérience de certains des animateurs, manque d'encadrement ▶ Positif : très bonne compétence technique, rôle du président du Comité de rivière
Portage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Positif : Opportunité du portage par la CCPC aux débuts du CR ▶ Bémol : moindre implication de certaines communes ▶ Négatif : portage « bicéphale », processus décisionnel brouillé entre bureau, comité de rivière et conseil communautaire (ce dernier étant jugé moins motivé par le CR), perception du CR comme un outil « de et pour l'Agence de l'Eau » par certains élus 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Portage par CCPC mais équipe du CR ayant une certaine autonomie ▶ Manque d'intérêt de la plupart des élus pour l'eau (hormis assainissement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : peu de motivation environnementale d'une partie des élus cerdans, dualité dans le portage (2 présidents) devenue source de confusion ou discordance 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Négatif : dispositif même du CR non accepté par les élus porteurs, portage par la CCPC insatisfaisant (manque de lisibilité, de portage politique, de « motivation environnementale »)

¹⁹ Nous n'avons pas repris dans ce tableau les retours de la réunion « éducation à l'environnement » car celle-ci n'a vraiment donné un avis que sur la mallette pédagogique, unique projet auquel les participants étaient associés.

5. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE

Cette partie **ne présente pas notre analyse critique du fonctionnement** de la procédure (ce sera l'objet de la phase suivante, d'évaluation) mais seulement les éléments factuels de ce fonctionnement tels que nous les avons perçus, voire des éléments d'analyse chiffrée (nombre/fréquence des réunions, taux de participation, nombre de documents de communication, d'articles parus, ...).

5.1 LE PORTAGE

Dans le cas du bassin du Sègre tout particulièrement, **la question du portage ne peut s'analyser en la détachant de celle du projet**, de ses dimensions géographique (partie française ou ensemble formé avec la partie espagnole du Haut Sègre), humaine (élus moteurs, partenaires) et politique (ambition et contenu du projet).

Au début des années 2000, **l'animation technique du Contrat de rivière transfrontalier est d'abord assurée via l'agent de développement de la Charte Intercommunale de Cerdagne**, association loi 1901 réunissant les 21 communes du canton de Saillagouse et intervenant dans l'entretien des cours d'eau via l'Association intercommunale d'insertion par l'activité économique de Cerdagne. Le portage politique repose lui, dès ces débuts, sur **les 2 élus moteurs sur le thème de l'eau** du territoire que sont :

- **François Licciardi**, élu à Ur et président de la Commission Environnement de la Communauté de communes, qui a été dès le début et est encore le Président du Comité de rivière (français) du Sègre ;
- **Georges Armengol**, maire de Saillagouse, conseiller général du canton et président de la Communauté de communes, également présent depuis le début et souvent cité comme initiateur de la démarche (le Contrat de rivière ayant été un argument de campagne lors des élections cantonales de 2001).

Au moment du démarrage du programme INTERREG, **en 2001, les élus de la Communauté de communes décident que le portage côté français sera assuré par la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne²⁰**, considérant les avantages d'un portage par une collectivité territoriale à fiscalité propre par rapport au portage, également envisagé, par l'association de la Charte Intercommunale : récupération de la TVA, légitimité vis-à-vis des partenaires financiers et des partenaires espagnols, capacités financières propres et trésorerie, services communs (comptabilité, secrétariat) facilitant et accompagnant l'embauche du futur chargé de mission. **La CCPC demande aux 10 communes non membres (la CCPC rassemblant 12 des 22 communes du bassin français du Sègre) et aux syndicats AEP et assainissement du territoire, de délibérer pour valider ce portage** en conférant à la CCPC les missions de coordination et d'animation du Contrat. Le sujet donne lieu à un certain nombre de discussions entre la CCPC et les communes non membres, qui finissent toutes par effectivement délibérer favorablement, mais pour certaines après plusieurs mois voire en 2002.

En parallèle, la dimension binationale du programme INTERREG (2001-2006) implique **une gestion effectivement transfrontalière de la démarche** qui s'organise autour de la commission Contrat de rivière d'un « Comité de Réflexion et Développement pour la

²⁰ Au titre de ses compétences « Environnement » et « Développement économique ».

Cerdagne », auquel participe activement le Consell Comarcal de Cerdanya et qui gère d'autres questions (infrastructures, tourisme, culture, projet d'abattoir et d'hôpital, ...). Le Contrat de rivière est donc clairement posé, au départ, comme **un des projets de développement transfrontaliers cerdans**, faisant de lui une démarche potentiellement en lien avec le développement et l'aménagement du territoire. De plus, Consell Comarcal de Cerdanya et CCPC ont déjà une habitude de travail en commun (sur le tourisme, ...). Le Contrat de rivière doit permettre notamment de régler les problèmes de quantité et qualité des eaux que perçoivent/partagent français et espagnols, les deux « Cerdagnes » étant tout autant soumises à une forte pression d'urbanisation et aux variations saisonnières des besoins en eau et des rejets à traiter.

Cependant, si le Contrat de rivière est, à **cette époque**, celle du programme INTERREG et un peu au delà (jusque vers 2008), **un réel projet fédérateur et co-porté des deux côtés de la frontière**, force est de constater qu'il s'est **progressivement effrité et effacé du devant de la scène binationale**, tout du moins en tant que réel projet de coopération (hormis sur des actions ponctuelles comme la mallette pédagogique ou certaines études). Pour autant, **les questions du partage de l'eau et des rejets d'assainissement** (questions traitées au sein du Contrat) **sont demeurées des questions conflictuelles**, donc bien présentes, entre les deux pays. Le projet « Contrat de rivière transfrontalier du Sègre » est donc passé d'un réel projet binational au début des années 2000, vécu positivement des deux côtés de la frontière comme possible voie de résolution de divers problèmes de ressource en eau (« époque INTERREG »), à un projet perçu comme franco-français et ne servant pratiquement plus, à la fin des années 2000, qu'à ranimer de vieux conflits insolubles autour de l'eau (qualité, quantité)... Dans ce contexte, on peut comprendre l'éloignement ou la difficulté à rallier les partenaires espagnols à la démarche, hormis le Consell Comarcal de Cerdanya, mais finalement assez peu directement concerné par ces conflits (car n'ayant pas les compétences « ressource en eau »).

Pour autant et dès le départ, l'ambition du projet porté par les deux élus français porteurs de la démarche est clairement environnementale, avec une approche axée sur la qualité et la quantité de la ressource en eau pour G. Armengol (assainissement, partage de l'eau avec les espagnols...), et une approche plus transversale avec un focus sur l'éducation et la sensibilisation pour F. Licciardi. **La complémentarité des approches des deux élus est réelle et perceptible**. Les « deux présidents » sont systématiquement présents ensemble à tous les Comités de rivière et la plupart des autres réunions les plus politiques. G. Armengol introduit toutes les réunions puis laisse l'essentiel de l'animation à F. Licciardi, qui suit de plus près que lui tous les dossiers. Autant l'équipe d'animation du Contrat a été instable (cf. paragraphe suivant), autant **le portage politique de la démarche a été stable sur toute la période**, ainsi que les rôles respectifs joués par chacun des deux présidents sur le devant de la scène.

En 2010 avec le bilan à mi-parcours, alors qu'à l'intérieur du territoire la question ne semble pas « faire de grosses vagues » mais relever plutôt de la vie politique locale (rivalité entre certains élus, éloignement de la démarche de certaines communes, ...), **la question du portage du Contrat de rivière est mise en avant par les partenaires extra-locaux** (Agence de l'Eau et services de l'Etat, avec le passage en Comité d'agrément de juin 2010). Le fait que la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne ne regroupe pas toutes les communes du bassin français (mais seulement 12 sur 22) est alors présenté comme un réel problème ayant des conséquences négatives sur le fonctionnement de la démarche ; il est aussi évoqué « *un manque de portage politique* ». Cet épisode est très mal vécu notamment par « les deux présidents » du Contrat de rivière (cf. historique de la démarche) ... A partir de 2011, certains élus et autres acteurs locaux s'approprient l'idée d'une alternative possible, en créant **un syndicat dédié à l'échelle des 22 communes**. Pour autant, la question mise en débat au cours du Comité de rivière d'octobre 2010 tourne court : partant

des rappels et constats que l'évolution de l'intercommunalité en cours augmentera le périmètre de la CCPC, que l'heure n'est pas à la création d'EPCI supplémentaires mais plutôt à leur absorption par les EPCI à fiscalité propre existants, que l'EPTB²¹ n'est pas une solution adaptée au bassin transfrontalier du Sègre, **le Comité de rivière « imagine difficilement d'ici la fin 2012 une structure autre que la CCPC comme structure porteuse et propose ainsi le statu quo ».**

En 2013, la CCPC est passée de 12 à 16 communes. Elle **passera à 19 communes au 1^{er} janvier 2014**. Resteront à cette date, à l'échelle du bassin français du Sègre, Bolquère, Eyne et Font-Romeu, 3 communes de l'Est du bassin qui adhéreront à la Communauté de communes Capcir Haut Conflent.

Un autre point important doit être mentionné dans cette analyse, la question de la **répartition de l'auto-financement des coûts** de fonctionnement et d'investissement²² **entre les 22 communes du bassin versant du Sègre**. Des critères ont été établis en 2008 et révisés en 2012, décidés en Conseil communautaire de la structure porteuse du Contrat de rivière, la CCPC.

Pour conclure sur le portage du Contrat de rivière, il est apparu à travers les divers entretiens et réunions déjà menés dans le cadre de ce travail que **cette question est aujourd'hui encore problématique** et devra être ré-examinée, comme le prévoit le cahier des charges de la présente étude, en phase 5 prospective. Nous retenons, **sur fond de portage politique stable, trois évolutions marquantes :**

- **de la perception de l'ambition du projet** Contrat de rivière de part et d'autre de la frontière, d'une perception large et positive à une perception plus restreinte et conflictuelle,
- **de la perception de la CCPC en tant que structure porteuse** essentiellement par les acteurs institutionnels extra-locaux²³, d'une bonne opportunité à un fonctionnement inadapté,
- **de la perception du portage « bicéphale » par « les deux présidents »** (cf. comptes-rendus des réunions par monde), d'une complémentarité d'approches à un flou directionnel et décisionnel.

²¹ Etablissement Public Territorial de Bassin.

²² Uniquement liés aux actions de dimension bassin versant, c'est-à-dire les salaires chargés de l'équipe et tous les frais liés à leurs missions d'animation et de communication. Soit un budget annuel de l'ordre de 100 K€, financé à hauteur d'environ 75% depuis 2008.

²³ Considérant que ceux qui doutent aujourd'hui du portage par la CCPC au sein du territoire sont à peu près les mêmes qui en doutaient déjà au début des années 2000.

5.2 L'ANIMATION, LE PILOTAGE ET LA CONCERTATION

Nous traitons ici l'animation, le pilotage et la concertation au sein du Contrat de rivière du Sègre, franco-français à quelques actions près... La question transfrontalière est traitée indépendamment, plus loin.

5.2.1 L'animation

L'animation du Contrat de rivière est marquée par **une instabilité forte de l'équipe tout au long de la démarche et plus particulièrement sur les deux dernières années.**

Ce sont ainsi **4 chargé(e)s de mission qui se sont succédé au poste d'animateur global** de la démarche depuis 2003 : 2 durant la phase d'élaboration du Contrat (2003-2007) et 3 durant la phase de mise en œuvre depuis 2008 (le 2^{ème} animateur ayant fait le lien entre les 2 phases). Ce « turn-over » apparaît clairement « au dessus de la moyenne » de ce qui peut être observé généralement dans ce type de poste.

Quant au **poste de technicien de rivière, 2 personnes l'ont occupé** depuis 2008. Enfin, un poste de chargé de mission « gestion quantitative » a été occupé pour une durée déterminée d'un an et demi entre début 2011 et mi 2012.

Le schéma suivant récapitule la succession des différentes personnes en poste depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Phases Contrat	ELABORATION					MISE EN ŒUVRE					BILAN
Animation globale	Mélanie B.										
					Sébastien D.						
									Marion M.		
											Cécile N.
Technicien(ne) rivière						Magali M.					
											Vincent L.
Gestion quantitative (poste spécifique)									Natacha S.		

Toutes ces personnes ont été **employées par la structure porteuse du Contrat, à savoir la CCPC, en contrats à durée déterminée**, comme cela est la plupart du temps le cas dans ce type de postes contractuels.

Une des particularités du Contrat Sègre en lien avec la « double-présidence » est d'avoir **localisé les bureaux de l'équipe d'animation à la mairie d'Ur** (commune du Président du Contrat de rivière) et non à Saillagouse, au siège de la Communauté de communes. Cette particularité a, entre autres choses, entraîné :

- d'une part que l'équipe était **excentrée** par rapport à son territoire d'action²⁴, localisée sur l'aval en sortie de bassin français mais très **proche des voisins espagnols de Puigcerda**,
- d'autre part que **l'équipe a assumé l'essentiel de son secrétariat** (téléphone, mails, courriers), même si les courriers papier partaient généralement bien de Saillagouse (pour signature, mise sous pli et affranchissement).

La comptabilité, la gestion des postes, des factures, ..., étaient assumées depuis le siège, par le service Comptabilité de la CCPC, avec néanmoins une partie faite par l'équipe d'animation (certificats de paiement, ...).

Du fait de sa proximité géographique et de sa disponibilité, l'équipe a bénéficié **de la part de M. Licciardi d'un accompagnement régulier et fréquent**. Les personnes enquêtées reconnaissent au président du Comité de rivière d'avoir beaucoup fait pour faciliter le « passage de relais » d'un animateur au suivant, tous ne s'étant d'ailleurs pas croisés, et d'être depuis le début « *la mémoire vivante du Contrat de rivière* ».

Avec le siège de la Communauté de communes, la relation semble avoir été plus ou moins distanciée selon les animateurs (contacts globalement assez peu fréquents, service « Contrat de rivière » non rattaché à un service du siège, donc relativement autonome).

Un **système de conventionnement** a été instauré **entre la CCPC et les communes non membres** de manière à répartir les frais de fonctionnement et d'investissement liés aux postes de l'équipe (cf. phase 2) et aux travaux d'entretien des cours d'eau.

Pour les nouveaux animateurs en place, il ne fait aucun doute qu'ils doivent **travailler à l'échelle du bassin français du Sègre** et non seulement pour les communes de la CCPC. Pour les précédents, s'il en était vraisemblablement de même, certains acteurs ont mis en doute la répartition de leur temps de travail entre communes adhérentes et non adhérentes. Nous n'avons pas d'élément objectif à ce sujet ; il est en effet difficile de mesurer ce type de paramètre, notamment si on le ramène au niveau d'enjeux liés à l'eau sur chaque commune.

Quant aux **compétences des animateurs/techniciens**, perçues à travers le retour des personnes enquêtées, si elles **font globalement consensus sur le plan technique (les animateurs sont dans la majorité qualifiés de « très bons techniquement »)**, elles ne font pas consensus sur le plan de l'animation globale de la démarche :

- la plupart des acteurs locaux (certains acteurs du monde des canaux, la plupart des élus, les acteurs de l'environnement, les acteurs de l'éducation...) ont trouvé **agréable, instructive et efficace** leur collaboration avec l'équipe ;
- certains acteurs agricoles, voire certains élus, semblent les avoir perçus comme « **des écolos au service de l'Agence de l'Eau...** » ;
- quelques acteurs importants de la démarche pensent que les animateurs (ou certains d'entre eux)²⁵ **n'ont pas très bien réussi** à mener la triple (difficile) mission qui caractérise leur poste, de **médiation locale**, de « **reporting** » auprès des financeurs et de « **cheville ouvrière** » au service du projet.

²⁴ Dans une mesure néanmoins limitée étant donné la relative proximité d'accès de l'ensemble du territoire (fonds de vallées au moins).

²⁵ La dernière équipe en place depuis moins d'un an n'est pas incluse dans ce point de vue.

Leur jeunesse et relative inexpérience (les chargé(e)s de mission en étaient tous(tes) à leur première ou seconde expérience) sont mises en avant pour expliquer ce dernier point de vue.

Enfin, pour conclure sur l'animation avec **le principal problème évoqué** par tous les acteurs rencontrés, **celui du « turn-over » très important de l'équipe**, nous retenons :

- qu'il est apparu clairement comme **un facteur ayant fortement nui à l'efficacité de la démarche**, même si la très forte implication du président du Comité de rivière aux côtés de l'équipe, en a aussi clairement atténué les effets,
- qu'il appelle des explications variées de la part des acteurs enquêtés, nous laissant penser que **les causes de ces départs successifs sont fondamentalement multiples, additionnelles** :
 - o une **jeunesse/inexpérience non propice à « résister » aux pressions et tensions** entre acteurs caractérisant ce territoire, où l'eau est source de conflits entre acteurs locaux et entre acteurs locaux et extra-locaux²⁶,
 - o un **manque de visibilité et de perspectives** sur le devenir de leur poste, « normal » au départ de la démarche, mais accru ensuite par le sentiment d'un **manque de soutien de leurs missions** par une partie des élus, et par **l'incertitude sur les suites de la procédure** depuis le bilan à mi-parcours (financement à venir de leur poste),
 - o un malaise relationnel/hierarchique avec leur structure employeuse, la CCPC, au moins pour certains tout du moins,
 - o un isolement géographique et culturel propre à la Cerdagne, où il est, paraît-il, difficile de s'intégrer pour des jeunes non issus du territoire.

5.2.2 La concertation et le pilotage

► Préalable et nombre de réunions global

Nous examinons ici successivement la fréquence, le contenu et la participation aux différentes instances du Contrat de rivière :

- les commissions thématiques,
- le bureau du Contrat de rivière et le conseil communautaire,
- le Comité de rivière.

Le tableau ci-dessous synthétise par année le nombre des différentes réunions du Contrat de rivière²⁷ ; ont été ajoutées pour information les réunions plus informelles entre partenaires technico-financiers et équipe ou bureau du Contrat, les réunions de l'« étude bilan final » en cours et les Comités de bassin.

A noter que l'année 2013 étant en cours, le nombre de réunions est celui jusqu'à l'été (début juillet).

²⁶ Comme cela avait bien été mis en évidence en 2010 (bilan mi parcours), l'équipe d'animation se situe à l'interface entre les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, et notamment financiers qui soutiennent leurs postes. Si les relations se tendent entre le territoire et ces partenaires, il est bien évident que cette équipe se retrouve « entre deux feux », ce qui n'est pas facile à gérer surtout si l'on est jeune...

²⁷ Les conseils communautaires n'ont pas été intégrés à ce tableau dans la mesure où ils ne sont pas spécialement dédiés au Contrat de rivière. Ne sont pas non plus prises en compte dans ce tableau les réunions des commissions internationales, qui se déroulent hors cadre strict du Contrat de rivière.

Année	Elaboration					Mise en œuvre					Bilan
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Comité de rivière		1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Bureau		2				1		4	3	4	2
Comité de suivi		1	1	1							
Nombre total de réunions « décisionnelles »	0	4	3	2	1	2	1	5	4	5	3
Réunions techniques élaboration				4							
Commission Gestion quantitative	1	1					1		1	1	
Commission AEP-Assainissement-Boues	1	1			1				1	2	
Commission Risques liés au crues								1	1	1	
Commission milieux aquatiques		1						1	1	1	
Réunions locales "étude bilan"											4
Nombre total de réunions « concertation »	2	3	0	4	1	0	1	2	4	5	4
Réunions partenaires / cellule animation						1	2	1	2	2	2
Réunions partenaires / bureau							1			2	
Comité de pilotage "étude bilan"											1
Comité de Bassin	1				1			1			
Nombre total de réunions « partenariats »	1	0	0	0	1	1	3	2	2	4	3
Ensemble des réunions	3	7	3	6	3	3	5	9	10	14	10

N.B. : Les « comités de suivi » réunis entre 2004 et 2006 étaient des bureaux élargis à un certain nombre de partenaires, institutionnels et locaux ; les « réunions techniques d'élaboration » tenues en 2006 sont assimilables à des commissions thématiques.

De manière générale, si l'on s'intéresse à la dernière ligne-somme des réunions, on peut facilement distinguer **3 périodes dans le Contrat** :

1. une période avec un nombre assez important de réunions entre 2004 et 2006 : c'est la **phase classique d'« élaboration active »** du Contrat,
2. une **période intermédiaire avec un relâchement net** dans le nombre de réunions entre 2007 et 2009 :
 - a. 2007 est l'année de finalisation du Contrat et de passage devant le Comité d'agrément des Contrats de rivière,
 - b. 2008 est l'année de la signature, des élections municipales, de l'embauche de la technicienne de rivière, du démarrage des actions ..., le peu de réunions s'expliquent donc assez bien pour ces deux années (au moins jusqu'à mi 2008),
 - c. en revanche, **le second semestre 2008 et l'année 2009** qui auraient pu/dû être une période de reprise de la concertation, **affichent un certain déficit** de réunions ;
3. une **période finale avec un accroissement régulier et important du nombre de réunions**, et ce malgré le renouvellement complet de l'équipe d'animation entre 2011 et 2012, nombre de réunions qui passe de 9 à 14 par an entre 2010 et 2012 ; 2013, avec le bilan final, devrait également totaliser un nombre important de réunions (sans doute au moins une quinzaine d'ici la fin de l'année).

► **Des instances de travail concerté : les commissions thématiques**

La création de commissions thématiques pour favoriser le processus de concertation et la participation des acteurs locaux est devenue classique dans les démarches de projet telles que les contrats de rivière.

Tout d'abord, nous relevons **une certaine instabilité de ces commissions** dans le cas du Sègre : le partage thématique et la dénomination en découlant a ainsi pu légèrement varier entre la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre, ainsi que leur composition²⁸. De plus, **ces commissions n'ont pas forcément suivi, dans leur composition la plus large, l'ensemble des études** qui se sont déroulées dans le cadre du Contrat de rivière ou en lien avec celui-ci. Ainsi, l'étude sur l'Angoustrine (portée par le PNR), l'étude « EVP » (portée par l'Agence de l'Eau), ainsi que les études-stages au sein de la CCPC (besoins-ressources, risques, ...), ont eu **leurs propres comités de pilotage**, plus ou moins élargis/ouverts ; ceci a donné lieu à des critiques rétrospectives de la part d'acteurs non associés et qui auraient voulu l'être.

Le nombre de personnes inscrites par commission est à la base **entre 10 et 15 personnes, essentiellement des « techniciens » ou usagers au sens large**, avec quelques élus et représentants de la société civile. Cependant, la commission « Gestion quantitative » est montée jusqu'à 25 personnes inscrites en fonction des sujets traités, notamment au moment du suivi de l'étude « volumes prélevables ».

Outre les membres du bureau et d'autres acteurs locaux, les partenaires sont inscrits aux commissions de la façon suivante :

- l'Agence de l'Eau est inscrite dans les 4 commissions,
- la DDAF puis la DDT, le PNR Pyrénées Catalanes, l'ONEMA et la FDPPMA sont inscrits dans 3 commissions,
- le Conseil général, le Comité de Développement Agricole, la Chambre d'agriculture, le RTM, le CRPF et le Conseil Régional sont inscrits dans 1 commission.

La liste des invités n'est pas toujours conservée, mais **les présents et excusés sont régulièrement plus nombreux que la liste de base des inscrits** aux commissions, qu'il s'agisse des partenaires, ou des élus et acteurs locaux. Ceci montre simplement que les listes des personnes conviées ont évolué sans que cela soit forcément bien formalisé, tout du moins pas dans la mémoire écrite du Contrat.

La participation aux commissions nous apparaît globalement bonne à très bonne, avec :

- **deux commissions qui « attirent du monde »** : « **gestion quantitative** » (entre 31 et 38 participants, ce qui est très important) et « **AEP-assainissement** » (entre 17 et 21 participants) ;
- **deux commissions un peu moins fréquentées** : « risques liés aux crues » (entre 7 et 16 personnes) et « milieux aquatiques » (entre 7 et 11 personnes).

L'analyse de l'évolution de leur fréquence depuis 2003-2004 vient confirmer le constat global présenté plus haut : après une **période active entre 2004 et 2006** et avant une **période de nette redynamisation entre 2010 et 2012**, on note une **période de très faible mobilisation entre 2007 et 2009** (1 seule réunion de chacune des 2 principales commissions en 3-4 ans).

²⁸ Il y a une « liste de base » de membres de la commission et des personnes supplémentaires invitées variables selon les réunions.

Enfin, sans entrer dans le détail des participations, on retiendra les taux de participation moyens suivants depuis 2008 :

- **très fort taux de participation du Conseil général et des services départementaux de l'Etat** (DDAF/DDTM), avec une présence à 10 réunions sur 12²⁹,
- taux assez important de participation de la Chambre d'agriculture,
- taux moyen de participation de l'Agence de l'Eau (50%),
- taux correct de participation autour d'1 réunion sur 3 (y compris en tenant compte de leurs centres d'intérêts) de l'ONEMA, de la FDPPMA, du Comité de Développement Agricole et du PNR.

► **Deux instances de pilotage (et de décision locale) : le bureau du Contrat de rivière et le Conseil communautaire**

Le **bureau du Contrat de rivière a été créé en 2004**, à la suite et issu du Comité de rivière. Il est, depuis son renouvellement de 2008, **constitué de 9 membres** représentant 8 communes³⁰ du bassin (dont 4 puis 3 hors CCPC), le SIMV de la Haute Vallée du Sègre, les ASA via le président de l'ASA d'Ur et la Fédération de pêche (un élu). Les membres du bureau sont clairement **les personnes les plus investies au sein de la démarche**. Le bureau du Contrat de rivière Sègre a la **double particularité d'exister et de mêler élus des collectivités et représentants**³¹ des usagers (ASA et Fédération de pêche). M. Licciardi préside le bureau en tant que président du Comité de rivière ; il y représente également la commune d'Ur.

Depuis le début de la démarche, **le bureau s'est réuni de manière très irrégulière**. La première formation du bureau de 2004 s'est réunie 2 fois cette année-là, puis **ne s'est plus réunie jusqu'en 2008**, année où le bureau a été convoqué une fois à la suite des élections locales qui ont légèrement modifié sa composition ; à noter à ce moment-là « la sortie » du bureau du Comité de Développement Agricole (CDA).

En revanche, depuis le bilan (houleux) à mi-parcours, **le bureau se réunit fréquemment, 3 à 4 fois par an depuis 2010**. Depuis 2008, la participation moyenne au bureau est de 6,3 personnes sur 9, ce qui est correct.

Son rôle est clairement un rôle de pilotage de la démarche : il suit de près les actions, formule des idées et oriente le travail de l'équipe technique, réagit à la vie de la démarche (partenariats)... En revanche, **s'il n'est pas censé avoir un rôle de prise de décision** (rôle du Comité de rivière), ses réunions sont plus fréquentes que celles du Comité de rivière et il participe de fait au processus de décision... Cette situation a pu poser problème de compréhension à l'équipe technique notamment qui reçoit ses idées ... D'autre part, **le bureau relaie « de vive voix » les avancées du Contrat à la structure porteuse³², la CCPC**, via les élus des 4-5 communes adhérentes à la CCPC qui en font partie, dont M. Licciardi, qui est leur « porte-parole » la plupart du temps.

Le **Conseil communautaire** est l'organe classique de débat et de décision des communautés de communes. Il **traite de tous les sujets** entrant dans leurs compétences, le Contrat de rivière étant un de ces sujets dans le cas de la CCPC. Composé de 2 délégués communaux par commune, il se réunit très régulièrement, environ tous les deux

²⁹ depuis 2008 : 3 réunions x 4 commissions = 12 réunions.

³⁰ Par le jeu des « casquettes multiples ».

³¹ Il n'en existe pas sur tous les contrats qui ne sont pas portés par une structure syndicale, le bureau syndical étant dans ce dernier cas un bureau d'élus à 100%.

³² Ce qui complète la rédaction et l'envoi des comptes-rendus annuels d'activité produits par l'équipe d'animation.

mois. Par définition, les communes non membres n'y sont pas représentées et, de ce fait, n'ont pas été invitées pour parler du Contrat de rivière. Si tous les sujets concernant le Contrat y sont possiblement abordés, **le Conseil communautaire joue un rôle de décision plus sur le fonctionnement de la démarche** (en tant qu'organe décisionnel de la structure employeuse de l'équipe du Contrat) que sur le fond des actions traitées, ce point technique étant la prérogative du Comité de rivière.

Ainsi, le portage du Contrat de rivière par une Communauté de communes ne couvrant pas la totalité des communes du bassin versant du Sègre explique que **les décisions relevant de l'équipe d'animation** (profils de poste, choix et encadrement des personnels, répartition de l'auto-financement au sein du bassin, et dans une moindre mesure, priorités des sujets à traiter en temps d'animation dédié) **n'ont pas été prises par l'ensemble des communes du bassin**. Certains élus et autres acteurs ou partenaires enquêtés ont plus ou moins clairement exprimé leur regret sur ce point, qui est une des raisons (la principale ?) expliquant leur remise en question de la CCPC en tant que structure porteuse.

► **Une instance de concertation et décision globale : le Comité de rivière**

Le Comité de rivière est **l'instance obligatoire de concertation** créée pour chaque Contrat de rivière. Sa composition n'est pas réglementée, mais elle doit être stipulée par arrêté préfectoral et traduire l'éventail de représentation des collectivités locales, des partenaires institutionnels et des usagers/acteurs locaux de la société civile.

Le Contrat de rivière du Sègre a trois particularités :

- **d'avoir créé deux Comités de rivière**, un côté français en 2004 et un côté espagnol en 2005, du fait d'une démarche INTERREG associant les deux pays qui s'est terminée début 2006, mais ne s'est pas poursuivie dans le cadre d'une nouvelle procédure côté espagnol...³³
- **d'avoir calqué la composition de son Comité de rivière français sur la composition réglementée en « collègues » d'une CLE** (Commission Locale de l'Eau) organe de concertation spécifique aux SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), à savoir 50% de représentants de collectivités locales, 25% de représentants des administrations et 25% de représentants des socio-professionnels et usagers,
- **d'avoir également associé** au sein d'un 4^{ème} collège « membres associés espagnols » **les partenaires espagnols** au Comité de rivière français (qui devient donc franco-espagnol...), témoignant dès le départ de la volonté de coopération transfrontalière.³⁴

Le Comité de rivière du Sègre est ainsi composé de **53 membres**. Depuis sa création en 2004, le Comité de rivière **s'est réuni à 11 reprises** aux dates suivantes, soit en moyenne **environ une fois par an**. Cette moyenne est dans la gamme de moyennes observées sur la plupart des Contrats de rivière.

Le tableau suivant précise les dates, le nombre de participants et le nombre de communes représentées, en distinguant les communes dans et hors CCPC :

³³ D'où le fait, comme déjà évoqué dans la partie historique, que le Comité de rivière espagnol ne se soit jamais réuni par la suite.

³⁴ Puisque les partenaires espagnols ont été associés au Comité de rivière français et que le Contrat de rivière français n'a pas eu d'équivalent espagnol, pourquoi un Comité de rivière espagnol ?! ...

Date	Nb participants	Nb communes représentées	Dont nb communes CCPC	Et dont nb communes hors CCPC
17 avril 2013	23	9	7	2
30 novembre 2011	18	10	7	3
6 octobre 2010	24	6	4	2
14 octobre 2009	17	7	4 (dont Font-Romeu)	3
25 juin 2008	35	13	8	5
11 janvier 2008 = signature du Contrat de rivière	-	-	-	-
25 avril 2007	21	4	4	0
28 juillet 2006	21	8	3	5
24 octobre 2005	27	9	6	3
22 avril 2005	28	5	4	1
16 janvier 2004	45	12	7	5

La participation est variable : entre 17 personnes en 2009 (soit 1/3 de participants, « année de démobilisation » également pour le Comité de rivière donc...) contre 45 personnes présentes au Comité fondateur en 2004 (85% de participation) ou 35 lors du Comité de lancement du Contrat en 2008. **La moyenne est de 26/53**, soit environ de 50% de participation, ce qui est (malheureusement) correct pour une telle instance.

L'examen de la participation des communes est également riche d'enseignements. D'abord, comme pour la participation globale, la participation des communes est maximale en 2004 (12 communes) et en 2008 (13 communes), soit un **taux de participation maximal de l'ordre de 55-60%**, (malheureusement) conforme à ce qui est observé ailleurs. **La participation moyenne est de 8,7 communes** présentes (soit environ 40%), ce qui là encore moyen à correct par rapport à ce qu'on observe ailleurs.

Les communes hors CCPC ont participé en moyenne à 2,6 réunions du Comité de rivière, tandis que les communes appartenant à la CCPC affichent une moyenne de 4,1 réunions. Cependant, si l'on exclut du calcul Ur (la commune du Président, toujours présent !), Osséja et Estavar (2 communes qui se sont depuis le début intéressées à la démarche), le taux de participation des communes de la CCPC tombe à 2,8, ce qui n'est plus très au dessus de 2,6... ; par ailleurs, le taux d'excuse³⁵ est nettement plus fort au sein des communes hors CCPC. Ces calculs confirment surtout que comme ailleurs, **il y a des élus investis/intéressés par le sujet des Contrats de rivière et d'autres (une majorité) beaucoup moins...** que **la participation des communes hors CCPC a globalement été moindre** que celle des communes de la CCPC, **mais dans une mesure qui n'est pas si franche** lorsque l'on met de côté « les 3 bons élèves » (Ur, Estavar et Osséja). A noter que toutes les communes ont participé à au moins un Comité de rivière, ce qui n'est (encore malheureusement) pas toujours le cas dans tous les Contrats de rivière...

³⁵ L'excuse marquant un intérêt que l'absence ne marque pas.

L'examen de la **participation au Comité de rivière depuis 2004** amène les observations complémentaires suivantes :

- présence quasi systématique (à une exception près) de M. Armengol représentant la CCPC,
- parmi les partenaires espagnols, présence fréquente du Consell Comarcal de Cerdanya, mais absence quasi-systématique des autres partenaires,
- parmi les EPCI eau et assainissement, présence fréquente du SIVM de la Haute Vallée du Sègre (également membre du bureau),
- parmi les autres principaux acteurs et partenaires français :
 - o présence très fréquente des services départementaux de l'Etat (DDAF/DDTM), du Conseil général, de l'Agence de l'Eau et du Comité de Développement Agricole (CDA),
 - o présence fréquente de la Chambre d'agriculture,
 - o présence moyenne des autres principaux partenaires : PNR, ONEMA, FDPPMA,
 - o absence (a priori à tous les Comités de rivière depuis 2004 ?) du Conseil régional Languedoc – Roussillon.

Concernant la teneur des réunions du Comité de rivière, ces instances, souvent qualifiées de « grand messe », ne sont pas toujours des instances de travail et de véritable prise de décisions, du fait de leur configuration et de leur faible fréquence. Elles ont plus souvent un rôle de présentation de l'avancement de la démarche et de validation de décisions se préparant en amont, en comité plus restreint. Le Comité de rivière du Sègre n'a pas dérogé à cette règle générale. Cependant, **après le bilan à mi-parcours** et l'insatisfaction manifestée notamment par les partenaires extra-locaux à son propos, **les réunions du Comité de rivière ont été mieux préparées** pour qu'un certain nombre de débats aient lieu et que des décisions/orientations soient effectivement prises ou clairement validées lors de ce Comité. Cela a été notamment le cas lors des Comités de rivière de 2010 et de 2011.

5.2.3 La question transfrontalière

► **En préalable**

En préalable, nous souhaitons souligner que le cadre de notre mission (l'évaluation du Contrat de rivière du Sègre) ne nous permet pas d'aborder cette question vaste, complexe et conflictuelle de manière poussée. Par ailleurs, malgré de nombreuses relances, deux des 3 partenaires espagnols qu'il était prévu que nous rencontrions à ce stade de l'étude³⁶, n'ont pas accepté (ou n'ont pas répondu à) notre proposition d'entretien.

Par ailleurs, après analyse des éléments factuels et de l'historique de la démarche « Contrat de rivière transfrontalier du Sègre », il nous apparaît clairement (nous y reviendrons en phase 4 d'évaluation de la procédure) :

1. Que **ce Contrat de rivière, en tant que programme d'actions opérationnel, n'est pas bi-national** dans son contenu³⁷. Il ne couvre pas le territoire cerdan espagnol ; tout au plus, il implique les quelques partenaires espagnols proches du territoire cerdan français dans quelques actions transfrontalières.

³⁶ Les communes de Llívia et Puigcerda. La CHE et l'ACA devant être rencontrées ultérieurement, en phase prospective, vu leur très faible implication effective dans le Contrat.

³⁷ Contrairement au « premier » contrat porté dans le cadre du programme INTERREG, mais qui ne constituait quasiment qu'une phase préalable d'études.

2. Que **ce Contrat de rivière, en tant que démarche politique concertée sur l'eau** réunissant au sein de son Comité de rivière tous les acteurs concernés, **peut avoir un rôle de mise en débat et d'étude** des problématiques transfrontalières « proches », **mais que ses « pouvoirs » sont limités à cela** : pas de possibilité d'obliger les espagnols à participer, pas de possibilité d'ingérence dans les affaires espagnoles, ...

Ce préalable opéré, nous revenons sur ce qu'a effectivement pu faire le Contrat de rivière sur la question transfrontalière en tant que programme d'actions opérationnel d'une part, en tant que démarche politique concertée d'autre part. Les éléments factuels sont développés en phases 1 et 2 (nous y renvoyons le lecteur), nous n'en faisons ici qu'une courte analyse (non évaluative), prenant en compte l'avis des acteurs rencontrés qui se sont exprimés sur le sujet.

► **Au sein du Contrat de rivière en tant que programme d'actions**

Globalement, **les actions bi-nationales inscrites au Contrat de rivière ont toutes été menées ou engagées.**

Les actions d'éducation à l'environnement et d'études, ainsi que la valorisation d'un parcours de pêche transfrontalier, ont bien été réalisées, en collaboration avec les partenaires espagnols : Consell Comarcal de Cerdanya, communes de Llivia et Puigcerda. En revanche, certains travaux prévus (ils étaient très peu nombreux) n'ont pas pu voir le jour (travaux sur seuil transfrontalier) faute d'accord/consensus technique côté français et au regard de la complexité administrative d'une telle action bi-nationale.

Le Consell Comarcal (seul partenaire espagnol à avoir accepté notre entretien) a **une vision très positive de ces collaborations** opérationnelles avec l'équipe du Contrat de rivière. Pour autant, il ne se sent pas véritablement inclus dans la démarche (même s'il la suit globalement) mais bien seulement associé à ces actions bi-nationales ; il ne le regrette pas, il le constate comme un fait lié à la nature franco-française de l'outil Contrat de rivière, sans équivalent du côté espagnol. **Ses compétences ne lui permettent pas d'aller plus loin** dans la prise en charge (le portage) d'actions côté espagnol, sur les prélèvements en eau ou les rejets, les deux thèmes clés transfrontaliers liés à l'eau. Il ne peut avoir qu'un rôle de conseil ou d'assistance aux communes/collectivités espagnoles compétentes sur la question de l'assainissement et de l'eau potable.

Par ailleurs, le Consell Comarcal rappelle qu'en parallèle aux quelques actions bi-nationales du Contrat de rivière, d'autres projets sont co-portés depuis longtemps par les deux collectivités (tourisme, hôpital, abattoirs, ...), qui viennent de formaliser leur coopération dans le cadre du **GECT Pirineus Cerdanya**. Une des commissions du GECT doit travailler aux questions d'environnement et d'eau, **le Consell Comarcal et la CCPC s'accordant pour reconnaître à la question de l'eau** (en tant que ressource) **une priorité d'enjeu évidente et commune en Cerdagne**, de même qu'une difficulté d'action de leur part, les leviers juridiques internationaux à actionner n'étant pas de leur prérogative.

► **Au sein du Contrat de rivière en tant que démarche politique concertée**

La seconde participation « du Contrat de rivière » à la question transfrontalière relève clairement plus du **champ politique**. Ce n'est donc pas l'outil « Contrat de rivière » en tant que tel qui est intervenu, mais bien les élus locaux et autres partenaires associés (Préfecture des Pyrénées Orientales, Agence de l'Eau, ...) en tant que porteurs d'une

politique globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin français du Sègre. Ils ont **fait avancer les questions conflictuelles transfrontalières en les portant** (à de nombreuses reprises !) **sur la table du débat d'abord en France** ; ces questions sont très ciblées, il s'agit :

- de l'alimentation en eau de Llívia, au regard de l'utilisation amont de l'eau en France,
- du canal international de Puigcerda,
- du canal international d'Angoustrine-Llívia,
- du traitement des eaux usées de la haute vallée du Sègre, se rejetant en Espagne,
- plus ponctuellement, de conflits entre préleveurs (canaux) français et espagnols, situés en amont ou en aval les uns des autres ...

Puis, **après une période nécessaire de clarification** des compétences et pouvoirs de chacun (le sujet étant particulièrement complexe), **constatant que le Contrat de rivière (français !) ne pouvait pas être le lieu de règlement de ces questions, ces acteurs, sous l'impulsion des élus moteurs du Contrat de rivière, ont interpellé les organes nationaux et internationaux à même de traiter ces questions**. C'est ainsi qu'à partir de 2010 notamment, **les instances internationales et des commissions de travail nationales ont été réactivées** : CIP, CMET, réunions avec la Sous-préfecture de Prades, commission internationale du canal d'Angoustrine-Llívia, ... (cf. rapport de phase 1).

Cette action hautement politique est, de notre point de vue, à distinguer de l'outil Contrat de rivière (qui n'est, à la base, qu'un programme d'actions opérationnel à durée déterminée).

A noter également le rôle des services de Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques français (DDTM et ONEMA), qui, avec les autres acteurs locaux, ont dû se pencher sur la question de leur **légitimité à intervenir sur des prises d'eau espagnoles en France**, sur la base de la réglementation française. Si les ministères français concernés se sont prononcés (en faveur de la suprématie de la loi française sur les traités internationaux), **cette question juridique ne semble pas vraiment réglée à ce jour** ... les Espagnols en appelant à une décision de droit international. Ce dernier point nous semble important dans la mesure où il contribue à entretenir **une « jalousie » compréhensible des préleveurs français** (soumis à l'« EVP », à la redevance Agence, au débit réservé, aux restrictions en période de sécheresse) vis-à-vis de leurs voisins espagnols prélevant dans la même ressource.

5.3 LA COMMUNICATION

Le bilan factuel de la communication est présenté en phase 2 – volet F (nous y renvoyons le lecteur). Nous revenons ici seulement sur les principaux média de communication mobilisés (hors volet éducation à l'environnement³⁸) et sur l'écho du Contrat dans la presse locale.

5.3.1 Les principaux outils mobilisés par la cellule d'animation du Contrat

► Site internet

Le site internet est hébergé via le site de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne : http://www.pyrenees-cerdagne.fr/c_riviere/. Il est **bien référencé** dans les moteurs de recherche.

Son contenu est riche ; il comporte de nombreuses rubriques et sous-rubriques :

- Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?
- Le contrat de rivière du Sègre
- Les acteurs du contrat de rivière
- Suivi des cours d'eau
- Actualité
- ...

et **donne accès à de nombreux documents** en téléchargement : comptes-rendus de réunions, dossier définitif, bilan à mi-parcours, lettres d'information parues dans la dernière année, ...

La forme du site est **adaptée à un public non-technicien**, bien que la charte graphique ainsi que l'ergonomie du site ne soient pas actualisées.

Le contenu n'est pas non plus totalement actualisé : une bonne partie des textes datent de la période de lancement du Contrat, ou des années 2010-2011. Il n'y figure **pas de suivi** (de type « tableau de bord ») des actions mises en œuvre à proprement parler (des articles parlent des actions, mais sans vision globale par rapport au tableau prévisionnel). Les études récentes n'y sont pas téléchargeables.

Globalement, **le site internet du Contrat Sègre se situe « dans la moyenne »** des sites internet de contrats de rivière, tant dans son contenu que dans sa forme.

Nous n'avons pas d'informations quant à sa fréquentation, si ce n'est que les partenaires « proches » du Contrat l'utilisent notamment pour récupérer les comptes-rendus et diaporamas de réunions.

³⁸ Le compte-rendu de la réunion sur ce thème rend bien compte des outils/actions d'éducation à l'environnement développés, qui l'ont été dans des cadres partenariaux et non strictement liés au Contrat de rivière français, avec les espagnols (mallette pédagogique) ou avec le PNR.

► **Bulletins - Lettres d'information**

Une particularité du Contrat Sègre est **de ne pas avoir produit de bulletin spécifique d'information durant les 2-3 premières années** de sa mise en œuvre, ce qui lui a valu des critiques au moment du bilan à mi-parcours en 2010... et est sans doute une explication importante de son **manque de visibilité dans sa première période**, notamment auprès des acteurs éloignés du territoire (qui ne lisent pas la presse locale, ne participent pas à toutes les réunions locales, etc) et sans doute auprès du grand public.

En effet, la grande majorité des Contrats de rivière se dotent d'un tel outil, souvent dans un format papier, diffusé à l'ensemble des communes voire des foyers du bassin, sous forme, en général, d'un « 6-8 pages » à parution annuelle ou biannuelle.

A la suite du bilan à mi-parcours, le choix a été fait par l'équipe d'animation de mettre en place **une lettre d'information informatique à parution très fréquente (mensuelle à trimestrielle)**. Son format est court, sur une page, et sa mise en page simple mais très claire. Elle évoque de manière synthétique toute l'actualité du Contrat, tant sur l'avancement des actions que la tenue de réunions ou la succession des animateurs ; elle propose régulièrement un zoom sur un point un peu plus technique (l'étude « volumes prélevables », la maladie de l'aulne, la continuité écologique, ...). **Beaucoup des acteurs enquêtés relèvent l'intérêt et la bonne qualité** de cet outil, qu'ils reçoivent par mail. Il est diffusé auprès d'environ une centaine d'adresses mails : auprès de toutes les mairies et de tous les partenaires du Contrat.

A noter néanmoins **une fréquence plus faible des lettres depuis le début de l'année 2013** (2 lettres) et qu'il n'y **a pas ou très peu de relais de cette lettre des communes vers leurs administrés** (usagers, ...). Plusieurs élus ont évoqué ce manque comme de leur responsabilité ; ou de celle d'un autre média - papier - imprimé et diffusé en milliers d'exemplaires, mais qui serait alors beaucoup plus cher ...

► **Autres média écrits (plaquette, guides, ...)**

Assez classiquement, le Contrat de rivière Sègre a également élaboré :

- une **plaquette de présentation** du Contrat de rivière à son lancement,
- un **guide du propriétaire riverain**,
- une « **cahier de navigation** »,
- une **exposition itinérante** (sous forme de panneaux) sur le Contrat.

Ces outils, réalisés en interne par l'équipe d'animation (avec des collaborations techniques et un appui graphique), sont peu évoqués par les acteurs enquêtés. Ils sont simples et bien illustrés, adaptés au public de non-initiés visé. Leur diffusion semble avoir manqué d'animation/suivi ; édités en 2 à 3 000 ex pour la plaquette et les guides, nous ne connaissons pas précisément leur mode de diffusion jusqu'aux administrés/usagers (au delà du dépôt d'exemplaires en mairies).

► **Participation à des évènementiels**

Sans être inscrites au Contrat de rivière en tant que telles, la communication autour du Contrat Sègre s'est beaucoup appuyée sur **des actions de communication ponctuelles, liées à des évènementiels culturels locaux** : Fête de l'Arbre, Fête de l'Eau, Faîtes de la randonnée, fête de l'excursionnisme, cycles de conférence grand public, ...

Les acteurs locaux citent assez spontanément ces diverses participations du Contrat de rivière qui ont **fortement contribué à sa visibilité locale**.

5.3.2 Le Contrat à travers la presse locale

L'équipe du Contrat n'a pas réalisé de revue de presse exhaustive ; cependant, M. Licciardi nous a transmis tous les articles conservés par lui et traitant du Contrat. Sans être donc exhaustif, le tableau suivant donne **une idée de l'écho de la presse locale** sur le Contrat de rivière Sègre depuis 2008 (le principal journal relayeur est « L'Indépendant ») :

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Nb d'articles presse	5	1	4	7	0

Indépendant 30 janvier 2008 :
« (...) le Sègre, symbole de la richesse naturelle de la Cerdagne, doit retrouver toute sa limpidité avec ce contrat de rivière transfrontalier ».

Le nombre d'articles est assez important en 2008 (année de la signature), faible en 2009, il ré-augmente en 2010 et surtout 2011, pour retomber en 2012. Hormis pour cette dernière année, cette « courbe de la presse » est relativement fidèle à la « courbe d'activité » du Contrat perçue au travers des réunions (cf. plus haut).

Les principaux sujets évoqués par la presse depuis 2008 sont, dans l'ordre décroissant du nombre d'articles consacrés :

- **les interventions grand public** (conférences, fêtes, exposition...) **et animations** auprès des scolaires,
- **l'entretien des berges, les autres actions de gestion des risques** liés aux crues (PCS, repères de crue, ...),
- la vie du Contrat de rivière (signature, changement de personnel),
- les travaux d'assainissement (inauguration de STEP) et la qualité des eaux.

De manière assez surprenante, la question de la quantité d'eau et de sa gestion n'est pas abordée directement, en la liant au Contrat de rivière, mais plutôt évoquée indirectement dans le corps des articles (via l'embauche de N. Salles, via les sujets d'interventions/animations, ...).

5.3.3 Reconnaissance du Contrat Sègre au delà de son territoire

A noter que la particularité binationale du Contrat Sègre lui a valu une certaine **reconnaissance au delà de la frontière** et d'être cité ou interpellé comme exemple en Espagne. Il a ainsi été amené à communiquer son expérience dans le cadre d'un congrès, en 2010, destiné à promouvoir la mise en place d'un outil similaire sur la Matarrana (Valderrobres, Espagne).

Il a également reçu, en 2009, le **prix « Forces vives »** remis par la « Communauté de travail des Pyrénées ».

ANNEXES

ANNEXE 1 : liste des personnes interrogées en entretiens individuels en tant que « personnes ressources »

Organisme	Nom Interlocuteur et fonction	Date
ASA du Canal Inférieur d'Osseja	Roger CIURANA, Président de l'ASA, Président de l'AAPPMA de la Vanera, Conseiller Municipal à la mairie d'Osséja et membre du bureau du Comité de Rivière	14 juin
ASA d'Ur	Jacques BARNOLE, Président de l'ASA et membre du Comité de Rivière	13 juin
Chambre Agriculture 66	Jean BERTRAND, Technicien eau, Alain HALMA, directeur adjoint et responsable du service eau	14 juin
Comité de Développement Agricole Cerdagne	Jean DE MAURY, président, éleveur bovin lait	2 juillet
Commune de Puigcerda	Albert PIÑEIRA BROSEL, Maire	Pas d'entretien obtenu
Commune de Llivia	Sílvia ORRIOLS PALMERO, Maire	Pas d'entretien obtenu
Commune de Font Romeu	Jean-Michel MONE, Adjoint délégué à la Culture et membre du bureau du Comité de Rivière.	14 juin
Consell Comarcal de Cerdanya	Ramon MOLINER SERRA, Président, Maria BOVER, Technicienne Environnement	11 juin
Fédération de pêche 66	Olivier BAUDIER, Technicien	14 juin
PNR Pyrénées Catalanes	Antoine SEGALEN, Chargé de mission Pôle Eau et Biodiversité	13 juin
ONEMA 66	Olivier TREVIDIC, Agent technique Cerdagne	14 juin
ONEMA délégation régionale	Sylvain RICHARD, conseiller technique sur les questions de continuité, hydromorphologie et gestion quantitative	4 septembre
CG 66	Emeric CHARRON, Chargé de mission milieux et risques	10 juin
Conseil Régional LR	Suzanne DELIEUX, élue Frédérique CANCEL-TONELLOT, Chargée de mission	2 juillet 10 juin
Agence de l'Eau RM&C - délégation de Montpellier	Frédérique BATLLE, Chargée d'interventions collectivités Elise GARCIA, chef d'unité territoriale Aude Roussillon	19 juin
DDTM 66	Christine MARSILLE, Chef de service adjointe Service Eau et Risques et Bruno CHEVALIER, Chef de l'unité Politique de l'Eau	16 octobre
DREAL LR	Gabriel LECAT, Chef de projet gestion concertée sur l'eau	19 juin
Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne	Georges ARMENGOL, Président Brigitte FORTE, Secrétaire Générale	13 juin
Equipe Contrat de Rivière Sègre	François LICCIARDI, Président du Comité de Rivière	14 mai / 12 juin
Equipe Contrat de Rivière Sègre	Cécile NOYER, chargée de mission, et Vincent LARSEN, technicien	12 juin

ANNEXE 2 : listes des personnes invitées et présentes aux réunions collectives organisées entre le 1 et le 3 juillet 2013

Réunion Bilan du Contrat de rivière - 1 juillet 2013
AGRICULTURE ET CANAUX

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
Chambre d'agriculture	Alain	HALMA	Chef de Serice Eau et environnement	Chambre d'Agriculture	PERPIGNAN	excusé
	Emmanuel	LEROY	Chef du Service Montagne-Elevage-Diversification	Chambre d'Agriculture	PERPIGNAN	
	Jean	BERTRAND	Chargée de mission Eau	Chambre d'Agriculture	PERPIGNAN	présent
CDA	Tony	BAURES			STE LEOCADIE	
	Jean	DE MAURY	Président	Comité de Développement Agricole	BOURG MADAME	présent
ASA	Jacques	BARNOLE	Président	ASA des Canaux d'irrigation d'Ur	UR	présent
	Claude	GIL	Président	ASA des Canaux de Dorres	LLUPIA	présent
	Paul	BESOMBES	Président	ASA du Canal d'Estavar Bajande	ESTAVAR	
	Francis	DELCOR	Président	ASA du Canal International de Latour de Carol	LATOURE DE CAROL	
	Claude	GRABIEL	Président	ASA du Canal International d'Enveitg	ENVEITG	présent
	Joseph	IMBERN	Président	ASA du Canal d'Err	ERR	
	Marc	CARCASSONNE	Président	ASA du Canal d'Eyne	EYNE	représenté par :
	Hélène	CARCASSONNE	secrétaire	ASA du Canal d'Eyne	EYNE	présente
	Roger	CIURANA	Président	ASA du canal inférieur d'Osséja	OSSEJA	présent
	Bernard	CLEMENT	Président	ASA du canal supérieur d'Osséja	OSSEJA	présent
	José	PALAU	Président	ASA du Canal de Caillastry	SAILLAGOUSE	
	Robert	AUTONES	Président	ASA du canal de Rondole-Rouhet	LLO	représenté par :
	Hélène	CARCASSONNE	secrétaire	ASA du canal de Rondole-Rouhet	LLO	présente
ASL	Daniel	VERGES	Président	ASL Font Romeu	FONT ROMEO-ODEILLO	
	Robert	AUTONES	Président	ASL du Canal de l'Espluga	LLO	représenté par :

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
	Hélène	CARCASSONNE	secrétaire	ASL du Canal de l'Espluga	LLO	présente
Agriculteurs	Joseph	MARTY			UR	
	Jean-François	COLL			SAINTE LEOCADIE	
	André et Pierre	COLOMER			ERR	
	Abel	BAQUE			ENVEITG	
	Isidor	FIRVIDA			SAILLAGOUSE	
	Eric	PLANES			SAILLAGOUSE	excusé
	Francis	BLANC			BOURG-MADAME	
	Guy	BAGARIA			PALAU-DE-CERDAGNE	
	Auguste et Denis	TUBEAU			ANGOUSTRINE	
	Patrick	MARANGES			ANGOUSTRINE	excusé
	Bruno	MARTY			SAINTE LEOCADIE	
PNR PC	Mathieu	ALTADILL	Chef de projet Valorisation des produits du terroir	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	MONTLOUIS	présent

Réunion Bilan du Contrat de rivière - 2 juillet 2013

ELUS

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
Maires	Hélène	JOSENDE	Maire		ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES	
	Jean-Pierre	ABEL	Maire		BOLQUERE	représenté par :
	M.	INGLES	adjoint		BOLQUERE	présent
	Jean-Jacques	FORTUNY	Maire		BOURG MADAME	
	Victor	MARTY	Maire		DORRES	
	Grégoire	VALLBONA	Maire		EGAT	
	Pierre	JORDY	Maire		ENVEITG	
	Raymond	POUGET	Maire		ERR	
	Jean-Louis	COMBALBERT	Maire		ESTAVAR	
	Alain	BOUSQUET	Maire		EYNE	
	Jean Louis	DEMELIN	Maire		FONT ROMEU - ODEILLO - VIA	représenté par :
	M.	MONE	adjoint		FONT ROMEU - ODEILLO - VIA	présent
	Marcel	PEYTAVI	Maire		LATOUR DE CAROL	représenté par :
	Augustin	CARRERA	adjoint		FONT ROMEU - ODEILLO - VIA	présent
	Robert	AUTONES	Maire		LLO	présent
	José	DOMINGUEZ	Maire		NAHUJA	
	Daniel	DELESTRE	Maire		OSSEJA	représenté par :
	Roger	CIURANA			OSSEJA	présent
	Jean-Pierre	MAURELL	Maire		PALAU DE CERDAGNE	représenté par :
	M.	FORESTIER	adjoint		PALAU DE CERDAGNE	présent
	Suzanne	DELIEUX	Maire		PORTA	présente
	Jean	SARDA	Maire		PORTE PUYMORENS	représenté par :
	M.	RIBOT	adjoint		PORTE PUYMORENS	présent
	Georges	ARMENGOL	Maire		SAILLAGOUSE	excusé (volontaireme nt absent)
	Jean-Marie	ARIS	Maire		SAINTE LEOCADIE	
	Jean-Pierre	WILL	Maire		TARGASONNE	présent
	Christian	GINESTET	Maire		UR	présent
	Jean-Claude	RIBELAYGUE	Maire		VALCEBOLLERE	

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
Inter-communalité	Georges	ARMENGOL	Président	Communauté de Communes "Pyrénées-Cerdagne"	SAILLAGOUSE	excusé (volontairement absent)
	Raymond	TRILLES	Président	Communauté de Communes "Capcir Haut-Conflent"	LA LLAGONNE	
Alcade	Albert	PINEIRA	Alcalde		PUIGCERDA	excusé
	Sylvia	ORRIOLS	Alcaldessa	Ajuntament de la Vila de Llivia	LLIVIA	
Autres élus membres du bureau	François	LICCIARDI	pdt Comité rivière			excusé (volontairement absent)
	Roger	CIURANA			OSSEJA	présent
	Augustin	CARRERA			LATOURE DE CAROL	présent
	Jean-Michel	MONE			FONT ROMEU - ODEILLO - VIA	présent
	Michel	LEQUIEN			TARGASONNE	excusé
SYNDICATS AEP/ASST	Robert	AUTONES	Président	SIVOM Haute Vallée du Sègre	SAILLAGOUSE	présent
	Philippe	CLERC	Président	SIAEP de Haute Cerdagne	FONT ROMEU- ODEILLO-VIA	
	Bernard	FORESTIER	Président	SIVM de la Vanéra	PALAU DE CERDAGNE	présent
SYNDICATS AEP/ASST	Jean-Jacques	FORTUNY	Président	SM de gestion de la STEP de Puigcerda	BOURG MADAME	
	Marcel	PEYTAVI	Président	SIVOM Vallée du Carol	LATOURE DE CAROL	
	Paul	SIOURAC	Président	SI AEPA La Solane	ANGOUSTRINE-VILLENEUVE DES ESCALDES	
	Jean-Pierre	WILL	Président	SI Assainissement Egat-Targasonne	TARGASONNE	
Station de ski	Cécile	HOUYAU	Présidente	EPIC Porté-Puymorens	LATOURE DE CAROL	
	Daniel	ESTRAGUES	Président	SI Puigmal	ERR	
	Pierre	BLANQUET	Président	SIECA	EYNE	présent
	Jean-Louis	DEMELIN	Président	SIVU Ft Romeu P2000	BOLQUERE	représenté par :
	M.	NADALUTTI				présent

Réunion Bilan du Contrat de rivière - 3 juillet 2013
PROTECTION/GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
FDPPMA	René	PATAU	Président	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	MILLAS	représenté par :
	André	BUSCAIL	Vice Président	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	FONT ROMEU - ODEILLO - VIA	présent
	Olivier	BAUDIER	Directeur technique	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	MILLAS	présent
AAPPMA	Emmanuel	JOSENDE	Président	AAPPMA de l'Angoustrine	ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES	
	Joseph	CABAILLERIE	Président	AAPPMA de Dorres	PERPIGNAN	
	Gilbert	ARNAUD	Président	AAPPMA de Font Romeu	FONT ROMEU	
	Damien	LAFONT	Président	AAPPMA de Latour-de-Carol	LATOIR DE CAROL	excusé
	Roger	CUIRANA	Président	AAPPMA de Osséja	OSSEJA	présent
	Patrick	DAUBEZE	Président	AAPPMA de Porta	PORTA	
	Claude	BEZIAT	Président	AAPPMA de Porté-Puymorens	PORTE PUYMORENS	
	Francis	GAVAGNACH	Président	AAPPMA de Saillagouse	SAILLAGOUSE	
PNR PC	Antoine	SEGALEN	Chargé de mission Espaces naturels, Eau et milieux humides	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	MONTLOUIS	présent
	Vincent	TREMEL	Chargé de mission Natura 2000	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	MONTLOUIS	
RNN Eyne	Rosmaryn	STAATS	Conservateur	Réserve Naturelle Vallée d'Eyne	EYNE	
	Sandra	MENDEZ		Réserve Naturelle Vallée d'Eyne	EYNE	
ONEMA	Gérard	MANIE	Chef du Service départemental	ONEMA SD 66	THUIR	
	Olivier	TREVIDIC	Agent de Secteur		SAILLAGOUSE	présent
IAE	Jean-François	DURAN	Président	Association intercommunale d'insertion par l'activité économique de Cerdagne	SAILLAGOUSE	
	Christian	SANCHEZ	Chef d'équipe	Association intercommunale d'insertion par l'activité économique de Cerdagne	SAILLAGOUSE	excusé
Naturaliste	Joseph	JOURDANE			ESTAVAR	
Naturaliste	James	MOLINA				
Naturaliste	Lionel	COURMONT		Groupe ornithologique du Roussillon	PERPIGNAN	

Réunion Bilan du Contrat de rivière - 3 juillet 2013
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Ville	Emargement
Collège	Sylvie	BAZILE	Professeur de S.V.T	Collège d'Enseignement Général	BOURG-MADAME	présente
	Sandrine	CAZALS-PALAU	Professeur de Mathématique	Collège d'Enseignement Général	BOURG-MADAME	présente
	Sabine	GUELEN	Professeur d'Histoire	Collège d'Enseignement Général	BOURG-MADAME	
	Maryse	SOLARIU	Professeur de SEGPA	Collège d'Enseignement Général	BOURG-MADAME	
	Muriele	BERNABEU	Centre de Documentations et d'Informations	Collège d'Enseignement Général	BOURG-MADAME	excusée
Personnes relais Malette pédagogique	Denis	CRABOL			SAINTE LEOCADIE	présent
	Béatrice	GARCIA	équipe pédagogique	Insection académique de Prades		excusée
	Liliane et Jean	IBANEZ			VALCEBOLLERE	présents
Ecole primaire	Emmanuel	MARTIN		Ecole primaire de Saillagouse	SAILLAGOUSE	
Lycée				Lycée Professionnel Agricole le Mas Blanc	BOURG-MADAME	
Pays				Terres Romanes en Pays catalan	PRADES	
FDPMA	Olivier	BAUDIER	Directeur technique	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	MILLAS	
Naturaliste	Nicolas	PERIAUT				
Fête de l'Arbre	Isidor	PEYRATO	Président	Charte intercommunale de Cerdagne	SAILLAGOUSE	
	Philippe	VAN VALBERG		ONF	LA CABANASSE	
	Maria	BOVER		Consell Comarcal de Cerdanya	PUIGCERDA	
PNR PC	Anne-Laure	POUX	Chargée de mission Education à l'Environnement	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	MONTLOUIS	
	Laure	LEBRAUD	Chargée de mission Espaces naturels et évènementiel	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	MONTLOUIS	
Groupe excursionniste Cerdan	Claude	MARTINEZ			OSSEJA	présent
Université du temps Libre	Joseph	JOURDANE			ESTAVAR	
RNN Eyne	Rosmaryn	STAATS	Conservateur	Réserve Naturelle Vallée d'Eyne	EYNE	
	Pierre	SERRAT		Université de Perpignan		